

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante et unième séance – Lundi 17 mars 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Alexandre Chevalier*, *Roland Crot*, *M^{mes} Diana Duarte Rizzolio*, *Laetitia Guinand*, *Nelly Hartlieb*, *Florence Kraft-Babel*, *MM. Christian Lopez Quirland*, *Jean Sanchez* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mars, mercredi 12 mars et lundi 17 mars 2008, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je dois excuser l'absence de M. Pagani, qui participe à une séance dans le quartier des Ouches, ainsi que celle de M. Mugny. M. Maudet nous rejoindra plus tard et M^{me} Salerno n'est pas encore arrivée... Il me semble que nous allons devoir commencer sans magistrat...

3. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, M^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et Sandrine Burger: «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable» (M-754)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le manque d'objectifs clairs et de volonté politique pour définir et réaliser une réelle politique d'Agenda 21, qui a caractérisé les précédentes législatures;
- la dissémination et le manque de coordination dans les services de l'administration municipale des actions effectuées dans le domaine;
- l'absence totale de transparence dans le budget et les comptes sur les objectifs, les réalisations et les dépenses effectués pour l'Agenda 21;
- l'impossibilité subséquente de mesurer l'action de la Ville de Genève et de son administration et, a fortiori, de communiquer sur les progrès effectués dans ce domaine,

¹ Annoncée, 2884.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de déterminer, avant l'élaboration du budget 2009:
 1. des objectifs clairs, chiffrés et hiérarchisés,
 2. des mesures adaptées sous-tendant ces objectifs,
 3. des plans d'action coordonnés comprenant chacun un planning de réalisation et un budget;
- de réaliser graduellement les plans d'action dès l'année 2009, suivant en cela la hiérarchisation des objectifs, en définissant les actions prioritaires;
- d'inscrire de manière claire et transparente dans le budget et les comptes à partir du budget 2009 les dépenses liées à la mise en œuvre des plans d'action;
- de présenter un rapport annuel sur l'Agenda 21 au moment de la présentation des comptes. Ce rapport devra retracer les actions menées au cours de l'année, en détaillant les indicateurs retenus et en les mettant en rapport avec les objectifs fixés;
- de se doter, dès le budget 2009, des moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de cette politique.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames et Messieurs, il est temps de prendre parti pour l'Agenda 21! S'il y a une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord au sein de ce Conseil municipal, c'est que l'Agenda 21 recouvre une politique de protection de l'environnement qui doit être mise en œuvre en Ville de Genève.

C'est ma deuxième législature en tant que membre du Conseil municipal. Lors de la première législature, il était aisé de constater que les objectifs du Conseil administratif en matière d'Agenda 21 étaient flous et représentaient juste une petite ligne expliquant de manière globale ce qu'il comptait faire en matière d'Agenda 21. De fil en aiguille, après plusieurs combats à la commission des finances notamment, nous sommes arrivés à ce que les services détaillent leurs objectifs. Ensuite, on a vu naître des services Agenda 21, l'un dépendant du Conseil administratif, d'autres dépendant des départements, qui menaient par conséquent des actions disséminées, dispersées, au sein de l'administration de la Ville de Genève.

Le groupe des Verts, toujours cohérent dans la politique de protection de l'environnement, a décidé qu'il fallait arriver à une politique publique quantifiable, mesurable, pouvant être évaluée au même titre que toutes les autres politiques menées par la Ville. Voilà les raisons de cette motion.

A chaque budget, lors de la législature précédente et dès le début de la présente législature, nous sommes venus avec des propositions concrètes. Nous

avons même reçu la promesse de la part de la conseillère administrative, qui siégeait encore parmi nous lors des combats passés, que cette politique publique verrait le jour. Aujourd'hui, nous vous proposons donc de soutenir cette motion, afin d'arriver à une politique publique en matière d'Agenda 21 qui puisse être mesurée au même titre que la politique des déchets, la politique de protection de l'eau et toutes les autres politiques d'environnement.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Comme tout à l'heure, je suis ébloui par la forte présence de nos collègues, qui montrent ainsi l'intérêt qu'ils portent à nos débats...

Mesdames et Messieurs, les objectifs d'Agenda 21 peuvent paraître à certains comme présentant une certaine confusion. Cela n'est pas! Certes, ces objectifs sont complexes, ils touchent à une vision du futur pour notre belle planète bleue qui peut parfois échapper à la compréhension de certains. Ils touchent à un certain nombre de sujets dont la compréhension repose sur des études scientifiques multiples. Mais la dégradation de notre planète et de notre environnement est patente, prononcée, prouvée. Alors, allons-nous rester les bras croisés et ne rien faire? Non, nous allons, avec l'Agenda 21, sur le bon chemin. Il sera long et difficile, et il faut parfois laisser du temps au temps. Mais que cela ne nous empêche pas d'agir! Il est vrai que le Canton, lui aussi, devrait s'y mettre: à nous de le persuader. Les progrès ne se font pas en un jour: quand vous plantez des poireaux, vous ne vous attendez pas à ce qu'ils poussent le lendemain matin!

Nous sommes tout jeunes dans ce domaine, certes, nous manquons d'une certaine expérience, mais nous allons dans la bonne direction. Les actions, elles, ne se mesurent pas sur une année: c'est sur le long terme que nous forçons notre action, c'est pour le long terme que nous préservons notre avenir. Alors, chers motionnaires, retirez votre motion, elle n'est pas d'actualité. Pour notre part, nous, membres de l'Union démocratique du centre, conscients de ce que représente l'Agenda 21 pour l'avenir de Genève, nous refuserons cette motion.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je ne vais pas répéter ce qu'a dit M. Alpha Dramé. C'est vrai, l'Agenda 21 est partout en Ville de Genève, et il est partout interprété différemment. Pour certains, l'objectif est de recycler le papier, pour d'autres, il est de mettre des ampoules économiques. D'autres en sont à l'aménagement de la place de travail et, aux finances, on en est à la gestion de la dette... Comme vous le voyez, tout le monde va son petit bonhomme de chemin, sans bien savoir où il mène, puisqu'il n'y a pas réellement une vue d'ensemble de l'Agenda 21.

De plus, les objectifs ne sont jamais chiffrés: nous ne savons pas s'il faut 300 000 francs, 1 million ou plus pour mettre en œuvre l'Agenda 21 et, en l'état, nous ne le saurons jamais, faute de visibilité. L'Agenda 21 se décline toujours par service, par département, mais il y a rarement une lisibilité transversale, avec des objectifs et les moyens financiers pour les atteindre. Au moment des comptes, on nous présente le bilan de l'Agenda 21 et des actions entreprises et, l'année suivante, on recommence la même chose parce que personne n'a relayé les remarques que nous avons faites.

Je pense donc qu'il convient de nous pencher sérieusement sur ce problème. C'est pourquoi il faut renvoyer cette motion à la commission Agenda 21.

M. Gilles Garazi (Ve). Mesdames et Messieurs, vous vous souvenez sans doute que, lors de la dernière discussion budgétaire, nous avons proposé de doter le budget 2008 d'un montant relativement modeste – ce qui avait d'ailleurs été accepté – destiné à financer un certain nombre d'études en vue justement de déterminer avec précision des plans d'action en matière d'Agenda 21, avec des mesures, des indicateurs, des objectifs chiffrés. Bref, une façon de sortir des initiatives, allant certes dans le bon sens, mais un peu décousues, peu concertées, qui ont prévalu jusqu'ici. L'idée était de profiter de l'année 2008 pour fixer des objectifs, pour les hiérarchiser – c'est très important – et pour décider clairement ce qu'on allait faire, franc par franc, dès 2009, de quelle façon ces différents plans d'action pourraient se déployer tout au long de la législature. C'est exactement ce que demande cette motion.

Par ailleurs, celle-ci demande également au Conseil administratif de présenter un rapport annuel qui fasse le point sur ces objectifs, sur leur réalisation, en détaillant les indicateurs tels qu'ils ont été définis... Le contenu du bilan que nous recevons actuellement, une fois par année, sur la politique Agenda 21 de la Ville de Genève, est extrêmement variable en fonction des départements. Ce bilan correspond plus à un inventaire de ce qui a été fait dans les différents départements qu'à une véritable évaluation du point de vue du développement durable. Pour notre part, nous souhaiterions qu'à partir de cette année les différentes actions puissent être jugées selon les trois axes du développement durable, et que nous ayons réellement une estimation claire de l'atteinte ou non des objectifs qui auront été fixés.

Le président. Monsieur Garazi, puisque vous êtes motionnaire, je vous pose la question: souhaitez-vous renvoyer la motion directement au Conseil administratif ou à la commission Agenda 21? Je n'ai pas entendu M. Dramé faire de proposition à cet égard...

M. Gilles Garazi. Nous souhaitons renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

M. Alexis Barbey (L). Pour les libéraux, cette motion, c'est le loup qui se cache sous la peau de l'agneau... (*Exclamations.*) En Ville de Genève, cela a été dit, les objectifs d'Agenda 21 sont dorénavant mentionnés depuis de nombreuses années au budget, dans les déclarations du Conseil administratif ainsi que dans les comptes. L'Agenda 21 est déjà, comme l'air que nous respirons, à la fois nulle part et partout.

En fait, le propos et l'unique propos de cette motion, c'est sa dernière invite qui demande à la Ville «de se doter des moyens humains et financiers nécessaires» pour mener à bien la politique d'Agenda 21. Nous comprenons très bien les intentions du groupe des Verts, qui souhaitent voir une unité au sein de la Ville qui ne s'occupe que de l'Agenda 21. Mais, Mesdames et Messieurs, vous avez mis des législatures à nous prouver – et c'est enfin entré dans notre tête – que l'Agenda 21 devait être, non pas la préoccupation d'un petit nombre, mais une préoccupation permanente dans l'esprit de chaque fonctionnaire de notre Ville. Par conséquent, la création d'un service ne s'occupant que de l'Agenda 21 laisserait entendre que les autres n'ont plus à s'en occuper. Dès lors que des gens seraient chargés de vérifier que la politique de la Ville est bien conforme à l'Agenda 21, les autres se soumettraient à leurs propositions et ne feraient plus preuve de l'imagination et de la créativité nécessaires pour faire respecter les principes du développement durable dans toutes les procédures et dans toutes les actions de la Ville de Genève.

D'autre part, je rappelle qu'au dernier budget nous avons déjà voté quelque 400 000 francs pour développer la politique de l'Agenda 21. Il nous semble que cet effort – dont on peut discuter s'il était bienvenu ou non – est suffisant. La création de nouveaux postes, fussent-ils attribués à une noble cause comme l'Agenda 21, n'est pas acceptable pour les libéraux. Nous refuserons donc d'entrer en matière sur cette motion.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, la cause de l'Agenda 21 avance. En effet, qui peut aujourd'hui développer un discours contraire à cette cause? L'ennui, c'est qu'après avoir vécu quelques dizaines, voire quelques centaines d'années sans s'en préoccuper, on ne peut imaginer changer les mentalités et les comportements en une année ou deux. On l'a bien vu lors du Salon de l'automobile qui vient de se terminer: si d'un côté certains estiment qu'il faudrait beaucoup moins de voitures, d'autres continuent à rêver devant ces fantastiques machines! Transformer cette manière de voir va prendre du temps.

En l'occurrence, c'est aux collectivités publiques, à mon avis, qu'il appartient de donner l'exemple. A cet égard, dans la situation de grave pollution aux particules fines que nous avons connue récemment, nos autorités exécutives n'ont pas su donner l'exemple. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal, autrement dit l'autorité politique supérieure, se doit de stimuler le Conseil administratif qui, dans ses discours, est apparemment acquis à l'Agenda 21, mais qui, dans la pratique, ne prend pas toutes les mesures souhaitables.

Ce soir, d'aucuns redoutent surtout que la cause coûte de l'argent; c'est un point de vue et il est tout à fait légitime que le Parti libéral ait cette préoccupation. Mais, pour notre part, nous prenons en compte l'ensemble de la motion. Celle-ci commence par dire qu'il faut être plus précis dans la matière d'intervenir, qu'il faut avoir des objectifs, vérifier s'ils sont atteints et, s'ils ne sont pas atteints, prendre les mesures qui s'imposent. Voilà ce qui est important. Certes, à la fin de la motion, il est écrit qu'il faut se doter des moyens financiers, mais il n'est pas écrit, en tout cas dans le texte que nous avons sous les yeux, qu'il faut forcément augmenter ces moyens.

Considérant l'évolution qui est en cours en matière d'organisation, considérant l'esprit général qui prévaut au sein du Conseil administratif, qui ne vise pas une augmentation des dépenses, mais plutôt une rationalisation de celles-ci, nous faisons confiance au Conseil administratif pour prendre des mesures, s'agissant notamment de définir des objectifs. Si ce dernier peut démontrer qu'il lui faut des moyens financiers supplémentaires, nous en discuterons. Mais, en l'état, il ne convient pas de refuser une motion traitant d'un problème aussi important, aussi urgent, sous prétexte que cela peut coûter quelque chose. Ce n'est pas aux libéraux que je vais l'apprendre: dans le monde financier et économique, une dépense est souvent un investissement. Quand on veut un mieux en matière d'éducation, de santé, de construction et autres, il faut investir de l'argent pour atteindre le profit ou le résultat attendu. Cela, il ne faut pas l'oublier, mais je pense que sur ce point les libéraux sont évidemment d'accord...

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical soutient totalement les propos du préopinant démocrate-chrétien et souhaite renvoyer cette motion à la commission Agenda 21. En effet, la question qui peut se poser, dans un premier temps, est celle de savoir si la Ville a, en l'espèce, les moyens des ambitions des motionnaires, s'agissant à la fois des ressources financières et humaines. Si tel ne devait pas être le cas, la question légitime que l'on devrait se poser est celle de savoir s'il est prioritaire d'affecter ces moyens financiers et humains à la politique de l'Agenda 21. Ne serait-il pas, au contraire, plus rationnel de choisir la priorité de la rénovation des logements de la Gérance immobilière municipale, plutôt que

le système d'indicateurs du développement durable permettant à la fois l'évaluation de la politique entreprise et le suivi de la mise en œuvre de cette politique?

D'un autre côté, il nous semble que la politique actuelle est en manque d'objectifs, avec des évaluations insuffisantes et relativement peu de ressources. En l'état, cette politique nous paraît se résumer à des vœux pieux et ce n'est pas non plus une situation souhaitable. Dès lors, les radicaux sont favorables à la concrétisation structurée, quantifiable, mesurable de cette politique. Ils postulent, de manière très claire, que la Ville peut, en matière d'Agenda 21, faire mieux et davantage, notamment avec les mêmes effectifs que ceux qui lui sont dévolus actuellement. Par conséquent, le groupe radical votera le renvoi de cette motion à la commission Agenda 21.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, il convient de resituer cette motion dans sa situation historique. Elle fait suite à un débat à la commission des finances, au cours duquel le groupe des Verts avait voulu ajouter plusieurs centaines de milliers de francs pour l'Agenda 21 dans le cadre du budget 2008. Comme cette demande n'avait pas été préalablement formulée au sein de l'Alternative, elle avait été refusée, ce qui avait provoqué la défiance de nos amis les Verts à l'égard du reste de l'Alternative. Et finalement les Verts ont déposé cette motion.

Aujourd'hui, il faut considérer que cette motion présente un plan d'action, une marche à suivre, un outil extrêmement coercitif, mais qui est néanmoins fondé. En effet, nous avons beaucoup discuté d'objectifs en matière d'Agenda 21 au cours de ces dernières années, mais il convient maintenant de concrétiser quelques opérations, de manière à avoir un bilan au terme de cette législature... Si M^{me} Salika Wenger pouvait aller discuter un peu plus loin, j'en serais fort aise, et je la remercie d'avance... Excusez-moi, Monsieur le président, d'intervenir directement...

Le président. Vous avez raison de faire la police dans la salle...

M. Gérard Deshusses. Après cette interruption intempestive, j'ajouterai que cette motion mérite d'être renvoyée au Conseil administratif, notamment parce que notre excellente magistrate, M^{me} Sandrine Salerno, est en charge de l'Agenda 21 et se fera un plaisir de la prendre en compte, tant il est vrai que ce texte montre la volonté claire du Conseil municipal d'aller de l'avant. Cela dit, l'enfer est parfois pavé de bonnes intentions et je ne sais pas si, en étant aussi contraignants, nous facilitons sa tâche ou non... Reste que, pour notre part, nous renverrons cette motion directement au Conseil administratif.

M. Gilles Garazi (Ve). Je voudrais dissiper un petit malentendu, après les propos de M. Barbey. Il n'est pas question ici d'allouer de nouvelles sommes ou de créer de nouveaux postes: nous avons voté en décembre dernier, dans le cadre du budget 2008, un montant destiné précisément à faire les études qui permettront de définir ces objectifs et ces indicateurs. C'est donc bien sur ce montant qui a déjà été voté qu'il convient de réaliser ces études. Il est probable que celles-ci devront être réalisées en partie en interne, mais en partie aussi en externe, en mandant des bureaux spécialisés. Voilà pour le premier point: il n'est pas question d'allouer de nouveaux fonds.

Par contre, et c'est là où réside peut-être l'ambiguïté, le but de la motion est de pouvoir, à la fin de l'année, présenter des objectifs et des projets qui devront être mis au budget 2009. A ce moment-là, nous aurons une discussion sur l'opportunité ou non de mettre en œuvre ces mesures, mais ce soir n'anticipons pas, attendons de voir les résultats de ces études, financées sur des montants déjà votés. Voilà pour la deuxième précision.

M. Alpha Dramé (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M. Alexis Barbey qu'une politique publique est mise en œuvre lorsqu'un problème est reconnu par la société. Derrière une politique publique, il doit y avoir des objectifs quantifiables, mesurables, pour qu'on arrive à résoudre ledit problème. Et une fois le problème résolu, il n'y a plus de politique publique. Une politique publique peut être mort-née!

La politique d'environnement telle qu'elle a été décrite sur le plan fédéral est basée sur cinq axes: l'eau, l'air, le bruit, les déchets et la collectivité. Au niveau de la municipalité de Genève, la nécessité de mettre en œuvre la politique publique en matière d'Agenda 21 est aujourd'hui reconnue. Mais penser que derrière cette politique il n'y aura pas de déploiement de ressources financières et humaines, c'est se leurrer. Derrière chaque ordonnance fédérale, un service se crée au niveau cantonal. Derrière chaque politique publique au niveau municipal, il y a des ressources humaines et des moyens financiers pour la réalisation des objectifs.

En l'occurrence, si l'Agenda 21 est une politique publique, on y va, on la met en œuvre. Si ce n'en est pas une, on en reste aux vœux pieux, aux objectifs souvent banals ou fumeux tels qu'ils sont inscrits actuellement dans les objectifs budgétaires. Pour notre part, au budget 2008, nous avons voulu, pour être très concrets et éviter cette cacophonie autour de l'Agenda 21, entreprendre une démarche pédagogique, en affectant des montants spécifiques à des objectifs clairs, pour qu'ensuite, au moment des comptes, on puisse évaluer leur coût réel. Nous n'avons pas été suivis. En outre, derrière cet aspect pédagogique, nous voulions aussi donner un signal politique pour dire que nous tenions à la politique publique d'Agenda 21 et que celle-ci devait être une politique transversale. La

transversalité ici consiste à compléter ce qui n'a pas encore été fait en matière de déchets, de protection contre le bruit, de protection de l'eau, ou de la collectivité. C'est le signal politique que nous avons essayé de donner lors du budget 2008.

Nous sommes finalement arrivés à la définition de la politique publique telle que nous vous la présentons aujourd'hui, pour qu'ensemble, si nous estimons qu'il y a clairement un problème, nous fixions des objectifs. Si demain, après évaluation de ces objectifs, nous nous rendons compte qu'il n'y a plus de problème, eh bien, l'Agenda 21 n'aura plus de raison d'être. Mais, en ce qui concerne la problématique de l'environnement, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a beaucoup à faire...

M. Olivier Fiumelli (R). Je voudrais compléter l'intervention de ma préopinante radicale, en disant que nous sommes tout à fait favorables à cette motion et que nous regrettons qu'on ne dépose pas une motion de ce type pour l'ensemble des politiques publiques. En effet, c'est la moindre des choses, nous semble-t-il, que de définir clairement des objectifs, qui soient chiffrés et hiérarchisés, et d'élaborer ensuite un budget.

Cela dit, je voudrais préciser que, pour les radicaux, l'Agenda 21 n'est pas à proprement parler une politique publique. La gestion des déchets en est une, comme l'assainissement des sols ou de l'air. Mais l'Agenda 21, c'est plutôt une condition qui contraint l'ensemble des politiques publiques de la Ville. Ce n'est pas en soi une politique publique. C'est pourquoi, à notre avis, il ne se justifie pas nécessairement de créer un service Agenda 21 et de le doter, voire de le surdoter...

Par ailleurs, je voudrais aussi rendre attentifs tous ceux qui abordent ce sujet avec beaucoup d'enthousiasme. Certes, il faut définir des objectifs qui soient clairs, chiffrés, hiérarchisés, comme indiqué dans la motion, mais il faut savoir qu'on prend aussi le risque de ne pas arriver à identifier ces objectifs et de renoncer, par conséquent, à mettre en œuvre cette politique. Car la Ville, comme toutes les collectivités publiques, ne peut pas agir dans un domaine où elle ne sait pas, préalablement, exactement ce qu'elle doit faire.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je ne pensais pas intervenir à ce stade dans le débat, mais l'intervention de M. Dramé m'a décidée à prendre la parole. Effectivement, vous avez raison, Monsieur Dramé: la thématique du développement durable – qui postule un équilibre entre les piliers social, environnemental et économique, et non les seules préoccupations environnementalistes – est essentielle pour le développement de toutes les sociétés. Ce doit être

une priorité pour les villes et c'est bien l'une de nos priorités. D'ailleurs, vous le découvrirez dans les objectifs politiques 2009, puisque la thématique générale – pour reprendre l'intervention de M. Fiumelli – c'est une ville durable et quels moyens on se donne pour atteindre l'objectif d'une ville durable.

En l'occurrence, depuis 2001, la Ville de Genève a développé une stratégie – qu'on peut aujourd'hui critiquer, étant entendu qu'on est toujours plus intelligent après coup – qui visait à marquer une volonté politique et administrative, à faire vivre la thématique du développement durable, non pas de manière centralisée, mais de manière décentralisée. Nous y avons peut-être perdu en cohérence, en lisibilité aussi, mais cela a permis à l'ensemble des départements et des services de se sentir concernés, à leur niveau, dans les actions qui sont les leurs, par le développement durable. Ils ont pu voir concrètement, avec certains succès et parfois des échecs, comment mettre en œuvre la thématique du développement durable que ce soit en matière de culture, d'affaires sociales ou de Voirie.

Mesdames et Messieurs, vous avez reçu, en avril 2007, un rapport D-33: bilan de législature 2003-2007, qui fait la somme des constats sur ce qui a été fait en Ville de Genève et sur ce qui pourrait être mieux fait. A cet égard, on se rend compte, quand on vous écoute ici ou en commission Agenda 21, qu'il manque un référentiel commun à l'ensemble de ces politiques et peut-être plus de lisibilité, plus de cohérence. Pour y remédier, cela demande un travail. Or, actuellement, l'unité Agenda 21 est une toute petite équipe de trois personnes. Nous ne sommes pas en train de parler d'un grand service avec des budgets astronomiques... Le budget de l'unité Agenda 21 est principalement destiné à faire vivre, avec le Canton, un événement annuel, qu'on peut certes critiquer ou remettre en question, et qui est la Fête du développement durable.

Aujourd'hui, le Conseil administratif – qui a suivi avec attention vos débats à l'occasion du vote du budget 2008 – a commencé son travail. Ainsi, nous sommes en train de préparer, sur la base du bilan de législature 2003-2007, une note dont le Conseil administratif sera saisi au début du mois d'avril, note qui permet de dégager des pistes et de mettre en avant des priorités politiques pour la Ville de Genève, de tirer aussi un bilan des systèmes de gestion environnementale dont nous avons souhaité nous doter. Là aussi, il y a quelques réussites, mais également des échecs. Nous travaillons en tout cas à mettre en cohérence le matériau que nous avons accumulé depuis 2001, pour voir comment faire mieux et sans doute différemment.

Là, je rejoins les propos de M. Dramé: la motion déposée par les Verts est tout à fait justifiée, s'agissant de définir un référentiel commun, avec des objectifs et un plan d'action, mais elle est très ambitieuse en l'état des forces et des ressources. En effet, nous sommes loin de ce que vous demandez, Mesdames et Messieurs. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas nous en approcher, mais

cela va être difficile avec trois collaborateurs. Ce d'autant plus que ces derniers ont au quotidien des activités qui leur sont propres. Ce n'est pas avec l'unique dotation de 100 000 francs votée au budget 2008 que nous arriverons à mettre en place un référentiel et tout ce qui est indiqué dans la motion. Comme l'a souligné M. Garazi, il faudra utiliser les ressources internes mais mandater aussi des bureaux externes. Or vous savez aussi bien que moi – voire mieux, puisque d'aucuns d'entre vous sont spécialistes du domaine – que les mandats externes sur ce type de thématique spécialisée coûtent cher.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Nous avons pris conscience qu'il convient aujourd'hui de mettre les choses en cohérence, de construire un référentiel commun, de hiérarchiser les objectifs et les priorités, de les quantifier, même si la quantification n'est pas tout dans une politique. En effet, ce n'est pas parce qu'on a des chiffres et des objectifs qu'on atteint forcément le summum de ce qu'on peut faire, je le dis pour M. Fiumelli. Pour ma part, je pense que le qualitatif entre aussi en ligne de compte.

En l'occurrence, le travail a commencé et il demandera certainement, pour prendre de l'ampleur, que la magistrate revienne devant vous avec des demandes de ressources supplémentaires, même si elles sont temporaires. Là, nous verrons bien, Mesdames et Messieurs, la volonté de ce plénum, s'agissant de mettre en œuvre une politique du développement durable qui soit une politique environnementaliste, mais également une politique ambitieuse en matière sociale et économique. Nous verrons bien quels moyens vous allouerez à cette politique-là.

Enfin, je pense qu'il est plus judicieux d'envoyer cette motion directement au Conseil administratif, plutôt que de l'envoyer à la commission Agenda 21, comme certains l'ont préconisé.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous avons en effet une double proposition de renvoi, soit au Conseil administratif, soit à la commission Agenda 21. Je fais donc voter d'abord la prise en considération de la motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 50 oui contre 12 non.

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est refusé par 53 non contre 15 oui.

Le président. Cette motion sera donc directement renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de déterminer, avant l'élaboration du budget 2009:
 1. des objectifs clairs, chiffrés et hiérarchisés,
 2. des mesures adaptées sous-tendant ces objectifs,
 3. des plans d'action coordonnés comprenant chacun un planning de réalisation et un budget;
- de réaliser graduellement les plans d'action dès l'année 2009, suivant en cela la hiérarchisation des objectifs, en définissant les actions prioritaires;
- d'inscrire de manière claire et transparente dans le budget et les comptes à partir du budget 2009 les dépenses liées à la mise en œuvre des plans d'action;
- de présenter un rapport annuel sur l'Agenda 21 au moment de la présentation des comptes. Ce rapport devra retracer les actions menées au cours de l'année, en détaillant les indicateurs retenus et en les mettant en rapport avec les objectifs fixés;
- de se doter, dès le budget 2009, des moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation de cette politique.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

4.a) Motion du 8 décembre 2007 de MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pourquoi abandonner la bonne idée de la motion M-728: Genève, place financière active?» (M-758)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance de la place financière qui emploie plus de 33 000 personnes, représentant 25% de l'activité économique genevoise et un tiers des recettes fiscales directes du Canton et de la Ville de Genève;

¹ Annoncée, 3510.

- le nombre important d'établissements bancaires situés sur le territoire de la Ville de Genève;
 - la concurrence acharnée entre les grandes places financières qui met aujourd'hui Genève au septième rang mondial;
 - le fait que la Ville de Londres, première place financière dans le monde, développe au travers des activités de son maire une importante communication et un engagement développant l'attractivité de la City,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de soutenir la place financière genevoise au travers de la présence régulière des conseillers administratifs lors des rencontres et déplacements internationaux;
 - de développer l'attractivité de la place financière genevoise en collaboration notamment avec la Fondation Genève Place financière, afin de permettre une meilleure communication et connaissance de cette dernière à Genève et dans le monde.

4.b) Motion du 21 janvier 2008 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin: «Genève, place financière vraiment active» (M-762)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en politique il ne faut pas confondre avoir des idées et emprunter celles des autres;
- l'importance de la place financière, qui emploie plus de 33 000 personnes, représentant 25% de l'activité économique genevoise et un tiers des recettes fiscales directes du Canton et de la Ville de Genève;
- le nombre important d'établissements bancaires situés sur le territoire de la Ville de Genève;
- la concurrence acharnée entre les grandes places financières qui met aujourd'hui Genève au septième rang mondial;
- le fait que la Ville de Londres, première place financière dans le monde, développe par le biais des activités de son maire une importante communication et un engagement favorables à l'attractivité de la City;

¹ Annoncée, 3997.

- qu'il est important que le Conseil administratif entame une action qui à la fois encourage la place financière et réponde aux besoins de ses acteurs;
- que, dans cette perspective, la meilleure approche consiste à respecter les domaines de compétences et les capacités de chacun,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de développer l'attractivité de la place financière genevoise en collaboration, notamment, avec la Fondation Genève Place financière, mais aussi avec le Groupement des banquiers privés genevois, l'Association des banques étrangères et tout autre organisme faitier reconnu, afin de permettre une meilleure communication et reconnaissance de cette dernière à Genève et dans le monde;
- de se tenir informé, par des réunions régulières avec les organes mentionnés, des développements et besoins de la place financière genevoise;
- de tenir compte des besoins prépondérants des collaborateurs de ces établissements, par exemple: le besoin de crèches accessibles à des personnes aux revenus moyens supérieurs, le besoin de logements à loyer libre ou à la vente, de parkings au centre-ville, de transports publics performants, etc.;
- d'accueillir favorablement les demandes des établissements lorsqu'ils ont besoin de locaux plus spacieux;
- de s'assurer que tout est mis en œuvre pour garantir la bonne image de Genève, comme des rues propres et sûres, des façades exemptes de tags, etc.

M. Gérard Deshusses (S). J'interviendrai brièvement sur la motion M-758. En fait, nous, groupe socialiste, avons lu avec beaucoup d'attention la motion M-728 déposée en novembre 2007 par nos amis libéraux et nous avons été extrêmement surpris lorsqu'ils l'avaient retirée. Après discussion dans les traverses, nous avons compris que ce qui avait gêné les libéraux, c'était la première invite demandant «de soutenir la place financière genevoise au travers de la présence régulière des conseillers administratifs lors des rencontres et déplacements internationaux». D'après ce que nous avons compris, les milieux bancaires se voyaient mal voyager et être accompagnés par des conseillers administratifs qui, souvent, ne sont pas tendres à l'égard des activités de nos grandes banques genevoises et suisses.

En l'occurrence, nous, groupe socialistes, avons estimé que la deuxième invite de la motion M-728 était indiscutablement intéressante, mais que ladite première invite n'était pas non plus sans intérêt. En effet, dans une ville comme la nôtre, il est regrettable que les milieux bancaires et les milieux politiques n'arrivent pas à se parler publiquement, alors qu'en privé, dans les salons, dans les lieux plus fermés, les mêmes personnes non seulement discutent entre elles,

mais s'apprécient. Il nous paraissait donc tout à fait intéressant d'encourager ces personnes à s'entendre et à s'afficher ensemble, pour faire de Genève une ville phare, pour donner de notre cité une image positive, quitte parfois à avoir des opinions différentes, ce qui est parfaitement normal en démocratie.

Nous ne voyions pas à l'époque et nous ne voyons toujours pas pourquoi un conseiller administratif ou une conseillère administrative serait indésirable auprès des milieux financiers, y compris lorsqu'ils sortent des frontières cantonales, suisses, voire européennes. A l'heure où UBS va chercher ses fonds jusqu'à Singapour, nous pensons qu'il est tout à fait intéressant de voir des politiques aux côtés des responsables bancaires!

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, je m'exprimerai sur les deux motions M-758 et M-762, puisque j'étais signataire de la motion M-728 reprise par les socialistes. Je tiens d'ailleurs à les remercier ici: leur diligence à récupérer les idées libérales nous a stimulés à travailler davantage et à arriver à un texte qui corresponde réellement à notre intention première.

En l'occurrence, nous avons rédigé la motion M-728 un peu dans l'esprit que disait M. Deshusses, dans l'idée d'encourager le Conseil administratif à interagir avec la place financière. Nous l'encourageons, dans la première invite, «à soutenir la place financière genevoise au travers de la présence régulière des conseillers administratifs lors des rencontres et déplacements internationaux». Cette invite, intéressante mais mal rédigée, signifiait dans notre esprit que les conseillers administratifs devaient profiter de leurs voyages pour faire également la promotion de la place financière. Je vous rappelle que, lors de notre session de février, le groupe libéral a donné quitus au Conseil administratif pour se déplacer où bon lui semble...

Or, en lisant la première invite, certains ont pu penser que nous demandions aux banquiers d'emmener des conseillers administratifs dans leurs valises, lors de leurs voyages pour la promotion de la place financière. Cela aurait été un peu curieux, puisque la promotion de la place financière a déjà lieu par le biais des voyages et des contacts des banquiers, et que ceux-ci n'auraient pas forcément jugé nécessaire d'avoir l'appui des conseillers administratifs dans ce type de voyage. En l'occurrence, l'idée était de s'inspirer de l'exemple de Londres et du rôle de la mairie dans le cadre de la promotion de la place financière londonienne. Nous avons appris que le maire de Londres consacrait plus de 30% de son temps de travail à la promotion de la place économique londonienne et nous nous sommes dit qu'il était dommage qu'aucun de nos conseillers administratifs ne puisse consacrer autant de temps à la promotion de la place financière genevoise. Toutefois, en creusant un peu les choses, nous nous sommes aperçus que le rôle de la mairie de Londres, au sein de l'agglomération, est considérablement plus grand

que le pouvoir donné au Conseil administratif et au Conseil municipal en Ville de Genève, et que, dans ce cas, comparaison n'est pas forcément raison.

En fait, notre intention était surtout que le Conseil administratif ait une attitude positive vis-à-vis de la place financière. Or une des raisons pour lesquelles nous avons retiré la motion M-728, c'est que nous n'avons pas toujours été convaincus par la communication du Conseil administratif sur la place financière, pas plus que par sa communication en général. Ainsi, lors de la dernière législature, il faisait des remarques assez dommageables pour la place financière, remarques qui ont d'ailleurs donné lieu à des excuses écrites et acceptées. Cet incident est oublié, mais la semaine dernière il y a eu encore une communication assez méprisante pour les Vaudois, y compris pour moi qui suis originaire du canton de Vaud... C'est dire que le Conseil administratif ne nous semble pas forcément le mieux à même de communiquer sur des sujets qui parfois le dépassent. Dans les deux cas cités, les mots ont visiblement dépassé la pensée de nos conseillers administratifs.

Voilà les raisons pour lesquelles nous avons retiré cette motion et, dans un esprit de compromis, pour permettre aux socialistes de bénéficier aussi des lumières de cette motion, je dépose un amendement à la motion M-758 afin de supprimer purement et simplement la première invite, en gardant la deuxième invite sur laquelle nous sommes tous d'accord:

Projet d'amendement

Suppression de la première invite de la motion M-758.

Je vais maintenant dire deux mots sur les raisons du dépôt de la motion M-762. Après le retrait de la motion M-728, nous sommes allés un peu plus loin dans la réflexion et nous nous sommes dit que le Conseil administratif ne devait pas rester hors du jeu, s'agissant de la place financière, qu'il devait entrer en contact avec les organisations professionnelles du monde de la finance pour comprendre les développements dans les marchés financiers non seulement genevois mais mondiaux, pour comprendre la pression concurrentielle à laquelle les intervenants sont soumis, pour comprendre comment, dans le respect des attributions et des mandats de chacun, il pouvait favoriser davantage notre place financière.

En l'occurrence, le respect du mandat et des attributions de chacun consiste, pour le Conseil administratif, à faire son travail, qu'il fait fort bien par ailleurs, c'est-à-dire à fournir des places de crèches, à stimuler le logement en ville de Genève, à faciliter le déménagement des entreprises en croissance – comme le sont encore certaines banques qui n'ont pas toujours été entendues comme elles l'auraient voulu – et à tout mettre en œuvre pour garantir une bonne image de la ville de Genève. Tout mettre en œuvre implique aussi de maintenir les rues pro-

pres, d'éliminer les tags et de contribuer, avec le Canton, à une politique de sécurité qui fasse de Genève une ville sûre.

Voilà pourquoi nous avons déposé cette motion M-762. Elle est, dans son essence, très proche de la première. A la lettre, elle est plus précise et répond probablement mieux aux besoins de la place financière genevoise et aux compétences du Conseil administratif. Elle permettra de mettre en adéquation les compétences de la place financière, d'un côté, et du Conseil administratif de l'autre, pour que Genève continue à être une place financière prospère.

Mesdames et Messieurs, j'ai parlé de la place financière, mais je ne vous ai donné aucun chiffre jusqu'à présent. Comme je vous sens gronder d'impatience, je vous rappelle que notre place financière assure 34 371 emplois dans 5489 entreprises. C'est dire qu'il n'y a pas que des grandes entreprises dans le monde bancaire. Par ailleurs, sur les 13 000 chômeurs de Genève, seuls 500 viennent du monde de la finance. C'est dire qu'il vaut la peine de continuer à soutenir ce secteur. J'ai ici, pour ceux qui le voudraient, les chiffres de l'impôt sur le bénéfice et le capital et ceux de la taxe professionnelle communale qui sont assurés par la place financière genevoise. Je me ferai un plaisir de les mettre à votre disposition.

Ce soir, en acceptant la motion socialiste, avec notre amendement, et la motion libérale, le Conseil municipal montrera son soutien à la place financière genevoise, sans renoncer à ses convictions, en donnant une mission claire de défense de ladite place financière au Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs, je donnerai un chiffre que mon préopinant a oublié de vous citer: la place financière lémanique gère 1500 milliards de francs suisses! C'est dire qu'elle n'a pas vraiment de problèmes...

Maintenant, je voudrais vous lire un petit texte qui s'intitule «Les atouts de la place financière genevoise». Je cite: «Genève assure plus de 80% de son produit intérieur brut par les services. C'est la réussite d'une ville sans territoire ni richesses naturelles, qui s'est imposée par la valeur ajoutée de ses idées et de ses prestations. Centre d'excellence bancaire, Genève a su anticiper et développer toute la gamme des services utiles à une clientèle privée, commerciale ou institutionnelle: avocats internationaux, fiduciaires et réviseurs, entreprises de conseils, assurance ou réassurance, mais aussi inspection et arbitrage. Cet environnement exceptionnel a attiré les sièges de nombreuses multinationales, lesquelles y concentrent également d'importantes activités de recherche et de développement. Genève

possède une tradition de service à une clientèle de haut niveau. (...) Genève peut se définir véritablement comme une ville internationale. (...) Grâce à l'essor des activités internationales et aux nombreuses opportunités de contacts informels et institutionnels, Genève est aujourd'hui le principal centre de la coopération mondiale. Avec 38,4% de population étrangère, Genève est un formidable melting-pot, ouvert à toutes les cultures, dans le respect des religions et avec le dynamisme que cela implique. Le caractère très international de Genève et de sa population exerce un fort pouvoir d'attraction sur la clientèle et la main-d'œuvre de haut niveau. Outre des compétences, Genève offre des infrastructures de tout premier ordre. Les communications, les accès, plus particulièrement un aéroport international à quinze minutes du centre, jouent un rôle primordial.»

Je vous passe la description de la qualité des écoles et du système de santé, et je termine: «La multiplicité ainsi que la concentration d'autant d'avantages comparatifs en un seul et même endroit rendent Genève très attractive.»

Ce texte vient du site de Genève Place Financière. Je ne pense pas qu'il nous faille être plus libéraux que les banquiers. Aussi je vous invite à refuser ces deux motions... (*Remarque.*) Oui, les deux motions! Parce qu'elles n'amènent rien de nouveau, si ce n'est quelques considérations particulières qui sont assez loin des préoccupations de notre groupe. Pour ce qui nous concerne, ces textes ressemblent plutôt à de la science fiction...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, l'enfer est pavé de bonnes intentions... Lorsque nous avons pris connaissance de la motion M-728 du 7 novembre 2007 de nos collègues libéraux, nous avons été très surpris, pour ne pas dire sidérés par leur proposition d'associer un Conseil administratif aux quatre cinquièmes de gauche – ou d'extrême gauche revendiquée et assumée – au soutien de la place financière, alors que plusieurs de ces conseillers administratifs sont, c'est bien connu, contre le secret bancaire.

Conscient de l'importance de ce secteur économique dans nos recettes fiscales, je m'en suis ouvert aux motionnaires, leur exposant qu'à mon sens il s'agissait d'une faute politique majeure, le soutien préconisé équivalant à la corde qui soutient le pendu! La suite est connue: le 27 novembre 2007, les initiants retiraient leur projet, repris le 8 décembre 2007 sous l'étiquette socialiste.

Voilà une motion qui illustre, de la plus belle des manières, les errements idéologiques des uns et le cruel manque d'idées des autres, qui s'approprient les plus mauvaises idées d'autrui pour tenter de s'affirmer. Il y a quarante ans, la gauche clamait: «L'imagination au pouvoir!» Aujourd'hui, elle ne trouve cette imagination que dans la poubelle aux invendus de ses adversaires politiques. La chute est tragique...

Quant à cette motion qui voudrait mettre dans les jambes du monde de la finance un Conseil administratif qui, dans sa majorité, lui est hostile, il serait tout aussi tragique qu'elle soit acceptée. L'Union démocratique du centre rejettera donc de manière résolue cette inacceptable tentative d'intervention politique dans les affaires privées, tout comme la motion de rattrapage du 21 janvier 2008.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attentive écoute. Je n'en dirai pas autant du vice-président du Conseil administratif qui, tout au long de mon intervention, s'est cru autorisé à faire des commentaires...

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts ont été quelque peu surpris en lisant le texte de ces motions. La première question qui nous est venue à l'esprit était celle de savoir si la place financière genevoise avait vraiment besoin d'un soutien de la Ville de Genève. Après avoir entendu M. Deshusses et plus particulièrement M. Barbey, nous avons bien compris que ce soutien avait trait essentiellement à la capacité de représentation des autorités de notre Ville, aux relations entre les autorités et la place financière genevoise. Accessoirement, nous avons aussi perçu une volonté de tancer le Conseil administratif et notamment notre maire par rapport à certaines de ses déclarations... Nous en avons bien pris note.

Cela étant, je me pose une première question: va-t-on, à travers une motion, susciter un changement d'attitude de la part du Conseil administratif à l'égard de la place financière? Pour ma part, j'en doute fort. La deuxième question est la suivante. Nous parlons de la place financière, c'est une excellente chose et nous sommes prêts à soutenir ce que fait la place financière sous certains aspects. Par contre, en parlant place financière, nous devons aussi parler d'éthique. Alors que nous déposons des motions pour éviter que le Conseil administratif aille se promener dans des pays qui violent les droits de l'homme, je vois mal que nous ne nous posions pas la question de l'éthique des investissements. On sait que certaines banques investissent de l'argent de manière totalement honorable, mais qu'elles investissent également dans des compagnies pétrolières actives dans des pays qui violent les droits de l'homme, par exemple, ou dans le commerce de l'armement... Je pourrais continuer sur ce sujet, mais je pense que ce n'est pas le moment. Reste que nous devrions quand même finir par avoir ce débat sur l'aspect moral de la place financière et que ces motions ne me paraissent pas aller dans ce sens.

Je terminerai en ajoutant deux éléments. D'une part, le fait est que ces motions relèvent plus des compétences du Canton et que c'est plutôt au niveau cantonal que devrait être abordé ce sujet. D'autre part, je trouve piquant qu'on évoque le bon travail du maire de Londres, alors que ce même maire a introduit le péage urbain dans sa ville... Je trouve intéressant d'entendre tout à coup nos amis libé-

raux encenser la politique du maire de Londres sur certains aspects, alors qu'ils la dénigrent sur d'autres... Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts se contentera de s'abstenir sur ces motions.

M. Grégoire Carasso (S). J'ai été très heureux d'entendre l'exposé de la préopinante Verte et, avant de revenir sur certains arguments qu'elle a présentés, je voudrais juste rétorquer à ceux qui parlaient de récupération d'idées, de poubelle à idées dans laquelle les socialistes se serviraient. En l'occurrence, nous n'éprouvons rigoureusement aucune gêne à affirmer que les bonnes idées peuvent être partagées par le Parti socialiste même si elles viennent d'autres partis. Il se trouve que c'est la première fois que nous reprenons une idée libérale. Je ne sais pas s'il y a là un lien de cause à effet, mais le fait est qu'ils l'avaient mise à la poubelle. Nous sommes allés la rechercher et c'est la raison pour laquelle nous avons le plaisir de débattre ce soir d'un sujet ô combien intéressant, à savoir le rôle de la place financière, la reconnaissance de l'apport pour Genève de cette place financière.

Cela dit, je rebondirai sur un des considérants de la motion M-758, qu'on retrouve dans la motion M-762 et qui fait référence à la ville de Londres et à la politique britannique en matière fiscale. J'ai trouvé particulièrement piquant que Londres soit citée, dès lors qu'elle est la principale ville qui accueille à ce jour une catégorie de personnes dont on a récemment parlé en matière de fiscalité et qui sont les «résidents non domiciliés». Il s'agit de personnes au bénéfice de très grandes fortunes, domiciliées ailleurs qu'en Grande-Bretagne et généralement exonérées d'impôts sur leur lieu de domicile officiel – un quelconque paradis fiscal – et qui sont également exonérées d'impôts dans la ville de Londres où ils résident, les autorités considérant que leurs dépenses suffisent largement à participer au bien-être collectif des Londoniens.

Il se trouve qu'il y a quelques mois cette politique a changé et qu'une imposition forfaitaire vient d'être mise en place. C'est la preuve qu'un gouvernement de gauche, en l'occurrence sous l'égide de Gordon Brown, est capable de prendre des mesures qui vont à l'encontre de cette politique fiscale que vous semblez juger idéale, Mesdames et Messieurs. De la même manière, l'imposition sur le capital a été récemment augmentée de 10 à 18% – ce sont principalement des gens qui habitent à Londres qui sont concernés.

Je souhaitais commencer mon intervention avec l'exemple de Londres, parce qu'il est particulièrement révélateur du primat du politique sur l'économique. C'est en fin de compte les deux différences fondamentales entre la motion que nous avons ressortie des oubliettes, et celle que vous avez jugé bon de présenter ensuite, Mesdames et Messieurs. Je m'explique. La motion M-758 amène sur la table un sujet fondamental: peut-on être de gauche, peut-on faire partie d'une

municipalité de gauche et reconnaître que la place financière représente plus de 30 000 emplois et 25% des revenus fiscaux? Peut-on avoir cette lucidité politique, tout en demeurant éminemment critiques, notamment à l'égard du secret bancaire mentionné par le préopinant de l'Union démocratique du centre? Pour moi, il n'y a absolument aucune gêne à établir cette distinction. C'est la différence fondamentale, ce primat du politique sur l'économique, entre les deux motions que nous avons sous les yeux.

Dans la motion M-762, un des considérants est révélateur, disant «qu'il est important que le Conseil administratif entame une action qui à la fois encourage la place financière et réponde aux besoins de ses acteurs». C'est là quelque chose qui, d'un point de vue socialiste, est rigoureusement inacceptable. Nous ne sommes pas là pour répondre spécifiquement aux besoins des acteurs de la place financière genevoise, fût-elle très importante par les rentrées fiscales et les emplois qu'elle procure à la région. En revanche, nous pouvons reconnaître cet impact et demeurer rigoureusement critiques, politiquement parlant, sur les nombreux sujets qui nous séparent.

Certes, il est difficile d'imaginer que les lobbies bancaires puissent devenir critiques par rapport au secret qui entoure leurs affaires. Certes, ils se font une raison d'être que de défendre ce secret bancaire et ils crient systématiquement au loup dès qu'est évoquée la perspective d'une brèche dans ce secret. Mais on pourrait attendre d'eux qu'ils reconnaissent que la place financière genevoise a d'autres atouts que la dissimulation pour défendre les emplois et les revenus qu'elle génère. De la même manière, j'aurais aimé – et c'est ce que j'avais cru lire dans votre projet de motion – que le Parti libéral soit capable de prendre du recul pour évaluer dans la transparence l'impact économique et politique global de l'association Suisse/Genève égale évasion fiscale! Mesdames et Messieurs, j'aurais aimé que vous soyez capables de mettre de côté les besoins économiques à court terme de la place financière genevoise et de faire preuve du recul politique qui s'impose pour appréhender une telle thématique. Ce n'est pas tout à fait par hasard si les principales critiques formulées actuellement à l'encontre de la place financière sont celles des vues à court terme, du manque de recul et de l'opacité qui caractérisent ses affaires. J'aimerais que les partis politiques, qui ne sont pas là pour répondre aux lobbies, aient cette capacité de recul pour prendre position de manière plus sensée.

Raison pour laquelle je vous propose, Mesdames et Messieurs, de soutenir la motion M-758 qui, en fin de compte, invite le Conseil administratif à reconnaître cet apport de la place financière genevoise, tout en demeurant éminemment critique sur les problèmes politiques qu'elle pose, et de refuser, en revanche, la motion M-762.

Enfin, j'annonce que nous déposons un amendement à la motion M-758, visant à ajouter une troisième invite ainsi libellée:

Projet d'amendement

«– de se tenir informé, par des réunions régulières avec les organes mentionnés, des développements et besoins de la place financière genevoise.»

M. Grégory Baud (R). Depuis les franchises accordées par Adhémar Fabri au XIV^e siècle jusqu'à la création de la Bourse à Genève en 1857 – voilà pour les rappels historiques chers à certains – l'importance de la place financière genevoise n'est plus à prouver...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Les franchises, c'était au XII^e siècle, Monsieur Baud, pas au XIV^e! Quand on veut faire de l'esprit...

M. Grégory Baud. Mes sources sont les mêmes que celles de M^{me} Wenger. Que Monsieur qui s'exprime au loin fasse donc ses remarques à Genève Place Financière!

Cela pour dire que le groupe radical rejettera la motion socialiste et soutiendra celle des libéraux. Toutefois, nous déposons un amendement à cette motion M-762 en vue de supprimer la troisième invite:

Projet d'amendement

Suppression de la troisième invite.

En effet, celle-ci, d'après nous, constituerait une inégalité de traitement, puisque les employés des institutions financières et bancaires de la place ne sont pas les seuls à avoir des besoins prépondérants en matière de crèches, de logements, de parkings, toutes choses qui sont en fait nécessaires à l'ensemble de la population.

M. Alexis Barbey (L). Je dirai quelques mots pour montrer à tous ceux qui se sont exprimés que les libéraux les ont écoutés. La porte-parole d'A gauche toute! relevait, comme si c'était un crime, que la place financière de Genève gérait environ 1500 milliards de francs. En l'occurrence, j'en suis très fier, et les libéraux sont très fiers que Genève soit la première place de gestion de fortune privée au monde. Mesdames et Messieurs, savez-vous que cette fierté se paie cher? Pour arriver à maintenir cette position favorable pour Genève, c'est une concurrence à couteaux tirés avec toutes les banques du monde, en particulier avec les banques

anglaises, que M. Carasso évoquait tout à l'heure. Pour essayer de décrocher ces marchés, c'est un effort quotidien, une remise en cause de chaque instant, beaucoup de travail à tous les niveaux, non seulement aux niveaux hiérarchiquement supérieurs mais à tous les échelons des banques. C'est aussi dans cet esprit que nous avons rédigé cette motion.

Cette motion suffira-t-elle à entraîner un changement d'attitude du Conseil administratif, demandait M^{me} Contat Hickel? Eh bien, j'ai le plaisir de vous dire que oui. Je vais vous dévoiler un secret: sachez que le Conseil administratif est plus attentif dorénavant et qu'il a même envoyé des invitations à la place financière de Genève, chose qui n'avait pas été vue depuis très longtemps. L'annonce de cette motion, les préoccupations exprimées dans cet hémicycle ont déjà commencé à faire effet, ce dont je me félicite.

J'en viens à la question beaucoup plus délicate du côté moral de la place financière de Genève. Je laisserai aux moralistes le soin de se déterminer là-dessus, j'y suis moi-même trop impliqué pour pouvoir être crédible sur ce sujet. Mais il est clair que, si je suis employé d'une banque, c'est bien que je pense que la moralité y est respectée.

Quant à la concurrence entre Londres et Genève, Monsieur Carasso, je n'ai jamais encensé le maire de Londres, si ce n'est en relevant le fait qu'il considérait utile de défendre la place financière de Londres à raison de 30% de son temps. Et je pense qu'il le fait extrêmement bien, parce que j'en vois les conséquences quotidiennes dans la concurrence financière entre Genève et Londres, qui est notre premier concurrent. Les Britanniques ont récemment changé leur législation fiscale. D'ailleurs, je vous félicite: vous êtes extrêmement bien renseigné sur le statut des «résidents non domiciliés» à Londres. Peut-être aviez-vous un intérêt personnel à faire ce genre de recherche, je vous le souhaite en tout cas! Toujours est-il que ce changement fiscal risque de donner un grand avantage à la place genevoise. Les résidents non domiciliés à Londres – qui contribuent énormément à la consommation et à l'économie anglaise – seront peut-être découragés de continuer à vivre dans une ville où les loyers sont extrêmement élevés, où la vie est très chère et où ils seront taxés assez considérablement, en plus de leur pays d'origine.

C'est donc une chance pour Genève, mais nos autorités doivent être conscientes que les choses changent très vite sur les marchés financiers. Ainsi, vendredi soir, le courtier Bear Stearns aux Etats-Unis voyait son action clôturer à 30 dollars: pendant le week-end, il a été racheté à 2 dollars par JP Morgan! Ma foi, c'est la loi des affaires, mais cela montre à quel point des établissements parmi les plus solides peuvent être fragiles. UBS a annoncé aujourd'hui qu'elle allait devoir procéder à 8000 licenciements. Certes, sur 300 000 employés, ce n'est proportionnellement pas énorme, mais c'est tout de même très embêtant...

Pour éviter ce genre de choses, il convient de maintenir à Genève des conditions concurrentielles, de bonnes conditions cadres. En l'occurrence, l'idée de cette motion n'était pas de soumettre le politique au financier, mais de rendre le monde politique sensible au monde financier, parce que nous avons l'impression – et je la garde – qu'il n'y a pas toujours un niveau de dialogue optimal entre le Conseil administratif et les financiers.

Enfin, je voudrais lever un malentendu concernant l'interprétation de notre motion M-762. Lorsque nous demandons de «tenir compte des besoins prépondérants des collaborateurs de ces établissements, par exemple le besoin de crèches accessibles à des personnes aux revenus moyens», il ne s'agit pas de créer des crèches, des écoles, des parkings pour les banques, mais bien d'avoir des crèches, des écoles de qualité, des parkings au centre-ville pour tous, au bénéfice de toute la population! C'est sur ces besoins-là que nous voulions attirer l'attention du Conseil administratif. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons d'accepter la motion M-758 avec l'amendement libéral, ainsi que la motion M-762 sans l'amendement radical.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. J'ai entendu le constat amer que vous faites sur l'attitude du précédent Conseil administratif et de mon prédécesseur libéral notamment, puisque c'est principalement lui qui s'occupait – certainement trop peu, si je vous suis, Monsieur Barbey – des liens avec la place financière genevoise.

En l'occurrence, que fait le nouveau Conseil administratif? S'il reste critique, pour les raisons évoquées aussi bien par M^{me} Contat Hickel que par M. Carasso, le nouveau Conseil administratif se soucie néanmoins – je crois que vous le savez, Monsieur Barbey – des liens qu'il entretient avec les milieux de la finance, avec le lobby Genève Place Financière ou avec les milieux de la banque privée et de la banque en général. Nous agissons à plusieurs titres.

Ainsi, pour ma part, en tant que présidente du département des finances et du logement, dès mon arrivée à la tête du département, je me suis rendue, à l'invitation de Genève Place Financière, à l'accueil de la Commission fédérale des banques, qui se déplaçait pour la première fois de son histoire à Genève. J'étais d'ailleurs la seule représentante d'un exécutif, puisque aucun conseiller d'Etat ne s'était déplacé...

Je n'énumérerai pas les différentes démarches que j'ai entreprises depuis le début de mon mandat, mais elles sont nombreuses et démontrent l'intérêt que nous avons pour la place financière, aussi bien pour les banques privées que pour les établissements dont nous sommes actionnaires. Je pense ici à la récente inau-

guration du siège central de la Banque cantonale de Genève en l'Ile. Et puis, pour clore sur le sujet des liens entre le Conseil administratif et la place financière, sachez que tout prochainement, au mois de mai, nous rencontrerons l'ensemble de la place financière genevoise à la villa La Grange, lors d'un repas qui nous permettra, non pas tant de mieux nous connaître, mais plutôt d'aborder différentes thématiques qui nous tiennent à cœur, les uns et les autres. Vous l'avez dit, Monsieur Barbey, c'est une invitation du Conseil administratif. Cela ne s'est jamais fait et c'est peut-être regrettable mais, voyez-vous, à nouveau Conseil administratif, nouvelle façon de faire!

Maintenant, Mesdames et Messieurs, lors de vos débats, vous avez oublié de mentionner l'acteur central qu'est le Canton, et notamment son département des finances. En effet, c'est quand même lui qui mène la politique d'accueil des groupes financiers et des grands contribuables. La Ville, somme toute, ne peut faire que peu de choses par rapport au Canton et il est dommage que vous ne l'ayez pas cité. Toujours est-il que la Ville s'emploie à avoir de meilleures relations avec le Canton et notamment, par mon entremise, avec le ministre des finances David Hiler.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas quel sort vous réserverez à ces motions. Mais, s'agissant des bonnes relations qui doivent présider entre le Conseil administratif et un des pourvoyeurs de richesses et d'emplois pour la ville de Genève, je pense que nous remplissons bien notre mission. Pour le reste, si je reprends la motion M-762 qui demande d'offrir des services de manière plus particulière aux milieux financiers et de la banque, je répète ce qu'un intervenant a déjà dit: la Ville s'emploie à fournir des prestations publiques de qualité à l'ensemble de ses contribuables, à l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, et pas plus aux banquiers qu'aux autres.

Le président. Nous passons au vote de la motion M-758 et, tout d'abord, des amendements de MM. Barbey et Carasso.

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 46 non contre 21 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Carasso est accepté par 34 oui contre 32 non.

Mise aux voix, la motion M-758 amendée est acceptée par 27 oui contre 26 non (15 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir la place financière genevoise au travers de la présence régulière des conseillers administratifs lors des rencontres et déplacements internationaux;
- de développer l’attractivité de la place financière genevoise en collaboration notamment avec la Fondation Genève Place financière, afin de permettre une meilleure communication et connaissance de cette dernière à Genève et dans le monde;
- de se tenir informé, par des réunions régulières avec les organes mentionnés, des développements et besoins de la place financière genevoise.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous passons au vote de la motion M-762. Je mets tout d’abord aux voix l’amendement de M. Grégory Baud, visant à supprimer la troisième invite.

Mis aux voix, l’amendement de M. Baud est refusé par 43 non contre 21 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion M-762 est refusée par 34 non contre 21 oui (10 abstentions).

5. Motion du 15 janvier 2008 de M^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Simon Brandt et Jean-Charles Lathion: «Artamis, plus jamais ça!» (M-761)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le projet définitif d’assainissement du géologue cantonal, qui est à bout touchant;
- que les travaux de dépollution s’étendront sur l’ensemble du site;
- l’appellation «autogéré» du site qui n’en porte que le nom;
- le nombre de personnes qui occupent les lieux sans même qu’une convention n’ait été signée;
- les activités nocturnes incroyablement bruyantes qui se déroulent sur le site sans aucune considération pour le voisinage;
- les nuisances insupportables en termes de bruit, de saleté et d’insécurité subies par l’ensemble du voisinage;
- le fait que certains artisans ont même préféré quitter le site tant le vandalisme et la désorganisation y régnaient;
- les nombreuses pétitions déposées par le voisinage;
- l’intérêt peu marqué des autorités municipales pour rétablir l’ordre sur le site,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- cesser de favoriser ceux qui ne respectent pas la loi au mépris des droits les plus élémentaires des habitants;
- prendre toutes mesures utiles pour que jamais plus une telle zone de non-droit ne puisse se développer sur le territoire de la Ville de Genève;
- créer des logements sur le site d’Artamis dans le respect de l’accord sur le logement.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, certains d’entre vous trouveront un goût de réchauffé à cette motion. Je vais donc expliquer en quelques mots pourquoi cette motion a tout son sens aujourd’hui.

Tout d’abord, nous souhaitons dire par cette motion que nous ne voulons plus de zone de non-droit telle que celle d’Artamis. Nous le disons d’autant plus facilement que nous avons eu le loisir d’entendre les membres d’Artamis en com-

¹ Annoncée, 3523. Préjudicialité refusée, 3550.

mission de l'aménagement et de l'environnement. Ceux-ci nous ont expliqué le mal qu'ils avaient eu à faire régner l'ordre sur ce site, à faire en sorte que cela ne dégénère pas à certains endroits, à quel point il avait été difficile pour eux de faire respecter certaines règles et d'assurer la sécurité des visiteurs d'Artamis...

Voilà ce que nous voulons dire, à travers cette motion. Si demain il doit y avoir d'autres zones de culture alternative, nous souhaitons qu'elles soient conformes au droit, que les personnes signent des baux, louent des locaux de façon conventionnelle en respectant la loi. Cela ne signifie pas que les locaux doivent être loués aux prix du marché, avec des loyers inabordables, mais simplement que les choses soient conformes à l'ordre juridique.

Cette motion a d'autant plus de sens après le forum sur la culture qui a eu lieu tout récemment. Car, Mesdames et Messieurs, quels n'ont pas été les propos du magistrat chargé de la culture lors de ce forum! Des propos totalement inadmissibles, encourageant les acteurs culturels à squatter et à occuper illicitement des locaux pour en trouver plus facilement! Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, dans notre République, nous avons la chance de pouvoir récupérer et valoriser un site occupé illicitement, qui a causé des nuisances invraisemblables pour les voisins, qui a posé des problèmes de sécurité extrêmement importants. Si nous ne réussissons pas à faire ce changement tranquillement, avec des acteurs et des autorités municipales et cantonales qui coopèrent pour trouver ensemble des solutions, mais qu'au contraire un magistrat incite à l'occupation illicite, eh bien, nous pensons, nous libéraux et tous les membres de l'Entente, qu'une telle motion est plus que jamais nécessaire.

Des situations comme celle d'Artamis, nous n'en voulons plus et nous ne les accepterons plus! Raison pour laquelle le groupe libéral vous demande d'envoyer cette motion directement au Conseil administratif – il n'y a pas lieu, à mon sens, de l'étudier plus avant – pour dire simplement que les situations illégales, c'est terminé!

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Comme l'a rappelé M^{me} Fontanet, cette motion a effectivement été rédigée avant que la commission de l'aménagement et de l'environnement – dont fait partie M^{me} Fontanet – auditionne les représentants d'Artamis et de l'UECA (Union des espaces culturels autogérés). Il faut dire que

M^{me} Fontanet a été assez subjuguée par ces représentants et je me demande si, aujourd'hui, elle aurait réécrit la même motion. Mais évidemment, maintenant que celle-ci est à l'ordre du jour, je comprends que M^{me} Fontanet doive la défendre et qu'elle essaie de surfer sur le sujet, en marchant sur des œufs...

Les motionnaires veulent nous faire croire qu'ils demandent uniquement des baux légaux pour les gens qui font de la culture alternative, mais il ne faut se leurrer: cette motion est une attaque en bonne et due forme contre Artamis! Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les considérants, qui nous expliquent pourquoi il ne faut plus jamais, ô horreur, permettre quelque chose comme Artamis.

S'agissant du troisième considérant: «l'appellation «autogéré» du site qui n'en porte que le nom», j'aurais bien voulu comprendre sur quoi porte la critique. Critique-t-on le fait que le site est autogéré, ou le fait que le site ne porte que le nom d'autogéré? Je ne sais pas et je ne saisis donc pas où les motionnaires veulent en venir. D'ailleurs, je ne sais pas non plus comment ils ont appris que le site ne serait pas autogéré...

Ensuite, un considérant regrette que nombre de personnes n'aient pas de convention sur ce site. Aujourd'hui, M^{me} Fontanet sait que beaucoup de personnes ont signé des conventions et que, si certaines n'en ont pas, c'est simplement parce que les négociations avec les prédécesseurs de M. Mark Muller notamment n'ont jamais abouti. Cela n'a pas été forcément la volonté des occupants d'Artamis.

Puis, un considérant nous parle évidemment du bruit et des nuisances nocturnes. Alors, Artamis fait peut-être du bruit; beaucoup de gens trouvent que l'Usine fait également du bruit... Mais j'aimerais rappeler que la commission des pétitions traite sans arrêt des pétitions contre le bruit, provenant de tous les quartiers, les Pâquis en tête. Pourtant, aux Pâquis, il n'y a pas de culture alternative; en revanche, il y a beaucoup de bars, cela fait du bruit et les gens se plaignent. C'est dire que ce problème n'est pas lié à une expérience d'autogestion telle qu'elle est menée à Artamis.

Les motionnaires nous disent qu'ils ne veulent plus jamais cela, plus jamais Artamis! Mais Artamis, c'est en fait la preuve qu'il existe un besoin de surfaces, de lieux pouvant accueillir la création artisanale et artistique. C'est la preuve qu'il faut des scènes alternatives, différentes des boîtes de nuit traditionnelles. Les jeunes aiment pouvoir sortir dans des lieux différents, souhaitent avoir du choix à Genève.

Pour leur part, les gens d'Artamis ne souhaitent pas être illégaux. Le but ultime des acteurs de la culture alternative n'est pas d'être illégaux. A Artamis, ils ont simplement utilisé à bon escient un espace laissé vide. Pour nous, Artamis est la preuve que les expériences d'autogestion doivent pouvoir se faire, que cela marche. Et c'est bien là le problème: si cela n'avait pas marché, Mesdames et

Messieurs, vous auriez pu les virer il y a déjà longtemps et plus facilement. Mais non, ils étaient forts, soudés, et ils bénéficiaient de soutiens!

Par ailleurs, si Artamis ne s'était pas installé sur ces anciens terrains des Services industriels de Genève, que se serait-il passé? Au lieu de cette «zone de non-droit», comme vous dites, Mesdames et Messieurs, il y aurait eu un no man's land, qui aurait lui aussi été utilisé, inévitablement, et qui aurait aussi engendré du bruit, sans qu'il y ait aucune espèce de projet. Or, avec Artamis, il y a eu un vrai projet, une espèce de microsociété avec des échanges forts, un espace de création artistique, qui a permis à beaucoup d'artistes genevois de se produire et de montrer leur travail, que ce soit au niveau plastique ou musical. Certains de ces artistes sont maintenant reconnus internationalement, on nous les envie...

Enfin, dans sa dernière invite, la motion demande «de créer des logements sur le site d'Artamis dans le respect de l'accord sur le logement». C'est sympa, mais les logements on y a déjà pensé! Quant à l'accord sur le logement, à Artamis il y a surtout un accord entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif pour créer un écoquartier, que vous appelez aussi de vos vœux, me semble-t-il. Or un écoquartier implique la mixité sociale et la mixité des activités. Par conséquent, si vous voulez cet écoquartier, soutenez-en les principes fondateurs!

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour vous, c'est Artamis, plus jamais cela! Pour nous, c'est les expériences d'autogestion, oui, nous en voulons encore!

M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre n'est pas certaine de l'utilité d'une telle motion, qui demande simplement, au-delà du cas d'Artamis, que la loi ainsi que quelques règles élémentaires de bon voisinage, de propreté, de bonne conduite et de respect d'autrui soient appliquées. De telles choses devraient aller de soi, sans qu'une motion de notre Conseil doive le rappeler. Et si ces règles élémentaires ne sont pas pratiquées, ce n'est pas une motion qui changera la situation.

Néanmoins, nous observons que la première et la seconde invite rappellent que la loi doit être respectée. Nous nous y rallierons donc, sans optimisme excessif ni sur son acceptation ni sur ses éventuels effets positifs en cas d'acceptation.

Dans l'état actuel de dégradation du civisme et de la simple bonne conduite, il faudrait beaucoup plus qu'une simple motion municipale pour éviter le vandalisme et l'insécurité. Mais nous verrons au moins quels sont les membres et les partis de ce Conseil qui veulent le respect de la loi, et ceux dont les capacités de tolérance sont à ce point limitées qu'elles ne s'étendent pas même au simple bon droit! C'est donc aussi pour cela que cette motion aura une certaine utilité. Nous la voterons donc.

M^{me} Alexandra Rys (DC). L'amour rend aveugle, dit-on. Manifestement, d'après ce qu'a dit M^{me} Klopmann – vous transmettez, Monsieur le président, selon l'usage – elle aime vraiment beaucoup les artistes du site Artamis. Du point de vue strictement culturel, elle n'a pas forcément tort. En revanche, je ne peux pas m'empêcher de relever une ou deux bizarreries dans son propos.

Concernant le bruit, elle nous dit qu'il y a «peut-être» du bruit. Non, tout le monde le sait, les habitants le savent, et Dieu sait qu'ils nous l'ont suffisamment dit, comme nous l'ont dit les artistes qui occupent le site d'Artamis: le bruit est un problème, il ne sert à rien de le nier.

M^{me} Klopmann reprochait aussi aux motionnaires libéraux de surfer sur la vague. Pour notre part, nous y voyons une grande cohérence, et c'est au nom de cette cohérence que le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion. Nous nous sommes toujours déclarés ouverts à la culture alternative et à d'autres modes de logements. C'est une discussion que nous avons déjà eue à d'autres propos, mais, je le répète une fois encore, nous n'acceptons pas d'être mis devant le fait accompli, devant une appropriation de facto de terrains, qu'ils appartiennent à une collectivité publique ou à qui que ce soit.

Enfin, M^{me} Klopmann disait, en conclusion, que le but ultime de ces artistes n'était pas d'être illégaux. Mais encore heureux! Cela, nous l'avons bien compris, et cette motion n'a pas du tout pour objet de les mettre à l'index, ou de leur faire un faux procès. Au contraire, j'ai assisté aux mêmes séances de commission et aux mêmes auditions que M^{me} Fontanet et, comme elle, j'ai effectivement entendu que les artistes sont en train de réviser leur mode de gestion, qu'ils reconnaissent, eux aussi, qu'il y a eu des débordements sur le site d'Artamis, débordements qu'ils ne souhaitent pas voir se reproduire. En effet, quand il y a des risques, c'est aussi un problème pour eux, comme pour nous.

En l'occurrence, il faut arrêter d'essayer de lire entre les lignes, ou de diaboliser les motions qui sont présentées. Cette motion-ci est une motion qu'on peut tout à fait accepter, à moins, bien entendu, que certains dans cet hémicycle prônent le non-respect de la loi... Mais dans ce cas c'est un autre problème, et qu'ils prennent alors leurs responsabilités! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la motion est refusée par 37 non contre 30 oui.

6. Motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz et Alexandre Chevalier: «Pour que la Ville respecte les accords sur le logement!» (M-763)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'accord historique sur le logement accepté par la quasi-unanimité des partenaires politiques, privés et les collectivités publiques;
- l'introduction de l'article 4A à la loi générale sur les zones de développement qui fixe de façon intangible les proportions entre les différents types de logements, au regard des différentes zones;
- le fait qu'il s'agit de l'unique moyen de redynamiser la construction de nouveaux logements et de permettre ainsi de sortir d'une trop longue situation de blocage;
- que la mixité des types de logements permet d'éviter les ghettos et de garantir une meilleure intégration des différentes catégories de la population;
- que toute action contraire à ces accords serait de nature à diminuer leur efficacité et à remettre en question la volonté des milieux concernés de construire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- respecter les accords conclus sur le logement;
- se conformer ainsi lors de toutes propositions de construction de logements aux ratios négociés et figurant dans l'article 4A de la loi générale sur les zones de développement (L 1 35).

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs, voilà une nouvelle motion des libéraux sur le logement. Pourquoi, me direz-vous, puisque, finalement, ces accords sont conclus au niveau cantonal et qu'ils ont plutôt l'air de bien fonctionner? Pourquoi s'interroger aujourd'hui dans notre Conseil et demander le respect desdits accords? En l'occurrence, Mesdames et Messieurs, nous libéraux sommes absolument persuadés que ce n'est qu'en respectant ces accords, que ce n'est qu'en donnant un signal clair à cet égard que nous permettrons à la construction de logements de redémarrer, que nous motiverons les privés pour qu'ils construisent.

¹ Annoncée, 3997.

Tous les partenaires, à l'exception de l'Asloca (Association suisse des locataires), se sont mis d'accord pour faire en sorte que le logement ne soit plus l'objet d'une guerre entre partis, d'un combat gauche-droite, mais qu'il y ait une véritable volonté de l'ensemble des partenaires de régler ce problème crucial à Genève.

En effet, aujourd'hui les loyers sont devenus inacceptables pour la plupart des habitants du canton de Genève. Non seulement les populations défavorisées, mais également les classes moyennes ont de la peine à se loger et, de ce fait, déménagent dans la région, en France voisine, dans les cantons avoisinants, voire plus loin.

Pendant des années, les différents partenaires se sont combattus, opposant le logement social au logement non social, les propriétaires aux locataires. Aujourd'hui, grâce à Mark Muller... (*exclamations*) ...grâce aux différents partenaires, un accord a pu être trouvé... Je remercie ce Conseil pour ses cris d'admiration à l'égard de Mark Muller! Cela lui sera transmis et je pense qu'il sera sensible au fait d'avoir tant de groupies dans ce Conseil! C'est vrai qu'il a un physique avantageux... (*Rires.*)

Aujourd'hui, nous, libéraux, souhaitons que la Ville cesse de prendre des décisions intempestives, là où des privés sont prêts à construire en respectant les droits de certains locataires, là où des privés sont prêts à construire une part de logement social, conformément à ce qui est prévu dans la loi. Nous sommes persuadés qu'un tel signe de la part de la Ville serait de nature à encourager tous les privés à construire sur notre territoire. Car, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de miracle: les recettes de la Ville ne sont pas infinies et elle ne pourra pas financer l'ensemble des logements souhaités.

On le sait, la Ville a une politique en matière de logements: elle souhaite acquérir des terrains et les donner en droit de superficie à des coopératives, leur permettant ainsi de construire. Dans des quartiers dans lesquels il y a déjà des plans localisés de quartier, ma foi, c'est une possibilité. En revanche, nous nous opposerons fermement à une politique consistant à acheter n'importe quel terrain, n'importe où, sans avoir de projet, dans le seul objectif que ce terrain échappe aux privés qui, eux, ont des projets. C'est dans cet esprit que nous avons déposé cette motion.

Nous souhaiterions renvoyer cette dernière à la commission du logement, de façon qu'elle puisse être étudiée et, cas échéant, que le Conseil administratif nous explique sur quels points les accords sur le logement ne lui paraissent pas praticables en Ville de Genève, sur quels points il entend mener une politique différente. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous recommandons de renvoyer cette motion en commission du logement.

Préconsultation

M. Eric Rossiaud (Ve). Nous sommes très heureux que les libéraux déposent une motion pour que la loi soit respectée en Ville de Genève... En l'occurrence, nous pensons que notre conseillère et nos conseillers administratifs s'évertuent à respecter la loi, mais qu'ils doivent aussi mener une politique sociale du logement. Il y a deux ou trois ans, la Ville de Genève a doté sa fondation immobilière de droit public de 20 millions de francs, afin que celle-ci puisse construire et développer du logement social. La Ville de Genève a, dans les zones de développement, beaucoup à faire valoir, au niveau de ce qu'elle peut construire ou faire construire. Voilà pourquoi nous proposons depuis un certain temps qu'elle utilise son droit de préemption, afin de se rendre maîtresse de superficies suffisamment grandes pour développer, par exemple, des écoquartiers, pour influencer l'agir des promoteurs qui, sans l'instigation de la collectivité publique, ne songeraient pas forcément à la performance environnementale de leur parc d'immeubles.

Pour nous, respecter la législation tombe sous le sens. Cela n'empêche pas que la Ville doive mener une politique sociale du logement pour que les citoyennes et citoyens de Genève n'aient pas à aller chercher refuge en dehors de notre Ville, du fait que leur bourse ne serait pas assez remplie. Il faut que la Ville de Genève développe une politique sociale, il faut qu'elle se porte acquéreuse de terrains de sorte à conditionner le développement de la ville.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Christophe Buemi (S). Cette motion nous paraît, à nous socialistes, assez étonnante. Si la Ville n'avait pas de politique du logement, nous pourrions entrer en matière mais, en l'occurrence, ce n'est pas le cas. La Ville de Genève a une politique du logement et notamment une politique sociale du logement, elle a une volonté de maîtrise foncière sur son territoire, voire dans d'autres communes. A cet égard, la magistrature nous a donné quelques lignes directrices ces derniers temps. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à rejeter purement et simplement cette motion.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le Parti démocrate-chrétien est tout à fait favorable à cette motion, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous sommes convaincus que, pour construire, il faut rassembler les énergies et trouver des consensus. L'accord sur le logement a justement permis de mettre sur pied une politique qui rompt avec la règle des deux tiers/un tiers, qui n'avait finalement

abouti qu'à des blocages. Il est temps d'essayer une nouvelle voie, plus pragmatique, moins conflictuelle et donc, nous l'espérons, plus efficace.

Nous le savons tous, la pénurie de logements est justement le résultat de cette guerre de clochers entre les milieux économiques et sociaux, de cette logique de confrontation qui n'a mené à rien. Cette nouvelle voie, il faut donc la tenter, avec l'espoir d'établir une paix du logement, qui sera bénéfique pour tous. Bénéfique pour ceux qui ont besoin de logements sociaux, bénéfique aussi pour ceux qui doivent trouver un logement à loyer libre et, enfin, bénéfique pour ceux qui veulent devenir propriétaires, car, finalement, la seule politique qui permettra à terme de faire baisser les loyers, et tous les loyers, c'est bien une politique de construction.

Si je fais ce plaidoyer en faveur des LUP (logements d'utilité publique), c'est parce que le Parti démocrate-chrétien est convaincu du bien-fondé de cette nouvelle loi, mais c'est aussi pour interpeller – s'il était là – le magistrat en charge de l'aménagement: Monsieur le magistrat, laissez les milieux de la construction remplir leur rôle, celui de redémarrer la construction à Genève! Ne donnons pas, nous Ville de Genève, des signaux négatifs, je pense par exemple au droit de préemption. Ne contribuons pas à favoriser une logique de blocage, de confrontation qui ne mène à rien, car, nous le savons tous, le nombre d'acteurs du marché de l'immobilier diminue lorsque le climat est crispé.

Cette motion demande donc de respecter les accords sur le logement. Je crois qu'il faut même faire plus que cela: il faut respecter l'état d'esprit qui a présidé à ces accords, un état d'esprit fait de consensus et d'écoute de tous les milieux concernés par la construction de logements à Genève.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je serai très bref. Le débat auquel nous assistons montre bien que c'est un sujet éminemment politique, qui oppose deux visions antagonistes du problème du logement. D'un côté, il y a les vilains promoteurs immobiliers de droite et, de l'autre côté, il y a les gentils socialistes et leurs alliés qui, eux, sont soucieux des pauvres gens qui doivent se loger. J'aimerais quand même vous rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a pas que de vilains promoteurs immobiliers: il y a aussi passablement d'investisseurs institutionnels, de caisses de pension, qui ont l'obligation d'investir dans la pierre, dans le logement. Or, pour investir dans le logement, il faut pouvoir acquérir des terrains. En l'occurrence, le groupe de l'Union démocratique du centre suivra la motion libérale, car nous sommes contre une socialisation rampante du territoire municipal.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. En l'absence de notre collègue en charge de l'aménagement, je peux dire ici que le Conseil administratif s'appli-

que évidemment, tout au long de l'année et sur tous les sujets qui lui sont soumis, à respecter les accords du droit supérieur et les lois. C'est bien naturel! Nous prêtons serment devant le Conseil d'Etat et nous sommes tenus de respecter les lois et règlements qui nous sont opposés, le cas échéant, par celles et ceux qui ont une position à faire valoir dans le domaine de la politique du logement.

Notre collègue aura, j'imagine, à cœur de répondre aux questions qui lui seront posées en commission. C'est pourquoi je ne saurais trop vous recommander de renvoyer cette motion en commission pour étude et audition du conseiller administratif délégué. Celui-ci aura tout loisir d'expliquer dans quelle mesure il compte, effectivement, respecter avec ferveur ces accords et les lois.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission du logement sont acceptés par 36 oui contre 24 non (2 abstentions).

7. Motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Grégoire Carasso: «Pour Mathilde» (4^e âge, EMS, services sociaux et voisinage) (M-764)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'un bon voisinage est gage de qualité de vie par le partage autant des joies que des soucis;
- qu'un engagement citoyen dans un esprit de bon voisinage a cependant des limites;
- que ceux et celles de nos aîné-e-s qui décident de rester le plus longtemps possible à la maison adoptent, ce faisant, aussi une attitude de solidarité citoyenne et permettent des économies très substantielles à la collectivité;
- que les services sociaux se doivent d'être un relais professionnel lorsque l'engagement d'entraide entre les générations atteint ses limites;
- que lesdits services disposent de tous les moyens techniques de travailler en réseau,

¹ Annoncée, 3997.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que, lorsque le moment est venu de solliciter un accueil en établissement médico-social, une prise en charge particulière et prioritaire soit accordée à nos aîné-e-s qui avaient décidé jusqu'alors de rester le plus longtemps possible à la maison;
- que, dans ces circonstances, les demandes du voisinage soient prises en compte au même titre que celles de la famille, au cas où celle-ci démissionne de ses devoirs ou n'existe plus.

M^{me} Martine Sumi (S). Mesdames et Messieurs, j'ai une voisine absolument épatante qui s'appelle Mathilde. Elle a fêté – et bien – ses 99 ans le 4 novembre 2007 et suit à la fois la politique locale sur TV Léman bleu et ce qui se passe en France. Elle a, comme elle dit, «deux pays à s'occuper». Elle déteste Napoléon Bonaparte et écrit au président de la République à chaque fois que sort un timbre ou un rappel de cette triste époque. Elle me gronde quand elle trouve les socialistes trop roses. Bref, elle a toute sa tête, elle est pleine d'humour, et toute la maisonnée de notre coopérative d'habitation l'adore.

Avant Noël, Mathilde a attrapé une bronchite et a dû être hospitalisée. Elle va un peu mieux mais a réalisé qu'elle ne pourrait probablement plus rentrer à la maison, bien que, je vous l'assure, tous les habitants, et surtout les jeunes, les ados, lui aient proposé de se relayer pour l'entourer. Elle réfléchit donc à une éventuelle entrée en EMS (établissement médico-social). Ah oui, j'ai oublié de vous dire que Mathilde est très sourde et qu'il lui est impossible de communiquer par téléphone s'il n'est pas spécialement adapté.

Bref, lors d'une de mes visites, elle m'a simplement chargée de demander qu'une personne d'un service social vienne la trouver. J'ai accepté et, après avoir encore vérifié s'il n'y avait pas un service social propre à l'établissement où elle se trouvait, je suis allée, toute confiante, le matin suivant au CASS (Centre d'action sociale et de santé) de mon quartier. Là, les responsables n'ont pas voulu prendre en compte ma demande, à savoir qu'un assistant social aille trouver Mathilde, au prétexte que je n'étais pas de la famille – elle n'a aucune famille sur Genève. Ils ne s'occupaient pas des personnes âgées – bien que Mathilde fût déjà dans leur fichier car elle recevait des repas à domicile ainsi que des prêts bibliothèque... Ils ne pouvaient pas demander à un autre service plus pertinent de m'appeler pour que j'explique ce dont elle avait besoin, parce que, dans ce cas, ils devaient ouvrir un dossier et qu'ensuite ils en étaient responsables... Et patati et patata! Et enfin, bien qu'elle habitât les Eaux-Vives depuis plus de soixante ans, elle était maintenant dans un autre endroit et ce n'était donc plus à eux de s'occuper d'elle...

Motion: prise en charge des aînés lors de l'entrée en EMS

Bref, la moutarde m'est montée au nez et j'ai demandé, comme on le fait toujours quand on n'arrive pas à ce que l'on souhaite, à rencontrer un ou une supérieure. Pas là! On me propose de revenir à la permanence l'après-midi, sans me donner un rendez-vous à heure fixe. Je me dis alors que si moi, conseillère municipale siégeant à la commission sociale et de la jeunesse, je ne suis pas foutue d'obtenir la visite d'un assistant social pour Mathilde, je n'ose imaginer ce que cela doit être pour une personne ne parlant pas français et connaissant mal les rouages de notre municipalité.

Mesdames et Messieurs, j'ai ensuite fait ce que tout socialiste fait quand la fonction publique déraile! Je me suis adressée au privé, à Pro Senectute, qui a de suite envoyé une personne auprès de Mathilde et qui négocie maintenant son entrée en EMS. J'ai rencontré là de vrais professionnels, soucieux du bien-être de nos seniors. Mathilde a été enchantée de cette assistante sociale et, bien qu'elle soit toujours hospitalisée dans l'attente d'une place, elle a retrouvé le sourire et fait rire les infirmières avec des chansons grivoises d'une autre époque.

Toutes les Mathilde n'ont pas un voisinage aussi attentif ou, en tout cas, aussi pugnace. Il convient par conséquent que l'oreille des professionnels responsables dans nos services sociaux installés sur la Ville de Genève soit, elle, beaucoup plus à l'écoute et que l'accueil s'imprègne de l'esprit plus que de la lettre des règlements, souvent en contradiction avec la vraie vie! A quoi sert tout le travail qui se réalise dans notre ville – je pense en particulier à ce que développe notre magistrat M. Tornare, la Cité seniors et tout ce qui se fait pour que nos aînés soient bien traités – si une demande aussi basique d'une personne dans le besoin n'est pas entendue dans un CASS?

Mesdames et Messieurs, je vous demande, au nom du groupe socialiste, de renvoyer directement cette motion à notre Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, cette motion part très certainement d'un bon sentiment, mais... Nombreux sont ceux qui connaissent ou ont connu des situations où des personnes âgées et isolées n'étaient guère aidées, encore qu'à Genève le nombre de structures sociales devrait permettre de l'éviter.

L'intention des motionnaires est certes louable, mais j'observe que cette motion dérape dès lors qu'elle met, dans sa seconde invite, sur un plan d'égalité la famille et le voisinage. Si l'on ne choisit pas sa famille mais ses amis, la famille a, à teneur de la législation, des devoirs. C'est pourquoi, sans doute, les motionnaires ont pris la précaution d'indiquer que l'intervention du voisinage ne doit ou

ne devrait avoir lieu que lorsque la famille démissionne de ses devoirs. C'est bien là que nous ne pouvons les suivre. En effet, qui jugera de l'éventuelle démission de la famille? Quelles seront, si elles existent, les règles formelles à respecter au-delà desquelles une famille sera jugée – et par quelle instance ? – démissionnaire? La famille ne se sentira-t-elle pas déresponsabilisée si elle sait que le voisinage, une notion bien vague, s'occupera de la personne âgée et isolée?

Tout cela manque de clarté et il nous est difficile de ne pas voir là une atteinte supplémentaire à la famille, qui est et doit demeurer la cellule de base de notre société. Cette famille, pilier essentiel de la société helvétique, doit honorer en tout temps ses obligations et ne saurait être remplacée par un voisinage – notion par trop vague et impersonnelle – qui plus est susceptible d'intervenir et de juger sur la base de critères étrangers à notre mode de vie commun.

C'est pourquoi, vous l'avez bien compris, l'Union démocratique du centre refusera que le Conseil administratif interfère dans les responsabilités personnelles des habitants de notre commune, en cautionnant l'intervention des voisins dans des affaires privées, avec tous les risques que cela pourrait créer, risques qui, à n'en pas douter, pourraient connaître une issue judiciaire.

M^{me} Odette Saez (DC). Cette aventure est bien regrettable. Ce qui s'est passé dans ce CASS pour cette pauvre dame Mathilde est bien dommage. Mais je voudrais quand même signaler – là, ce n'est plus la conseillère municipale qui parle mais la professionnelle – que, s'il n'est pas très facile d'entrer dans un EMS, il y a néanmoins beaucoup d'endroits où s'adresser.

Ainsi, on peut tout simplement téléphoner à l'Office cantonal des personnes âgées, qui enverra une liste de tous les EMS; on peut téléphoner à Pro Senectute, dont les assistantes sociales se déplacent, au contraire des assistantes sociales qui sont dans les CASS. En effet, celles-ci n'ont plus la possibilité d'aller chez les gens, et c'est un gros problème. Cela se faisait il y a dix ans, mais c'est fini et les assistantes sociales des CASS se plaignent d'ailleurs de ne plus pouvoir aller à domicile. Et puis il y a encore une autre solution, beaucoup plus simple, qui est de téléphoner au médecin traitant, qui fera une demande au CASS.

Cette histoire est donc bien regrettable, d'autant plus que les aînés à l'heure actuelle, que ce soit en ville de Genève ou dans le canton, sont vraiment privilégiés, vraiment bien entourés par les services de soins à domicile. Il est dommage aussi que cette dame n'ait pas eu de famille, car l'intervention des voisins n'est pas toujours évidente pour les professionnels. En effet, nous rencontrons beaucoup de situations où les voisins ne sont pas si bienveillants envers les personnes âgées. Il faut donc être prudent de ce côté-là. Cela dit, le groupe démocrate-chrétien renverra cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Maria Casares (AGT). C'est une décision difficile pour les personnes âgées et leur entourage que de choisir d'entrer en EMS. Si j'en crois mon expérience, c'est souvent un moment très difficile. Certes, on peut décider de rester le plus longtemps possible à la maison, mais ce n'est pas seulement une question de volonté. En effet, ce sont surtout les problèmes de santé physique ou mentale qui déterminent si une personne doit entrer dans un EMS ou non.

Une des difficultés que nous relevons également, c'est le fait que les services à domicile parfois dysfonctionnent. Cela n'est pas dû à une mauvaise volonté de ces services, car je pense que ceux-ci réunissent énormément de gens compétents, mais à un manque de moyens. C'est actuellement une volonté politique du Canton que de ne pas octroyer suffisamment de ressources pour renforcer ces services.

Nous déplorons également, et nous la combattons, la tendance du Canton, du gouvernement genevois à se décharger sur les aidants naturels, les familles, le voisinage. Nous souhaitons évidemment que la Ville de Genève puisse faire quelque chose, mais à notre niveau, à part inviter le Conseil administratif à demander des explications au Canton, je ne crois pas que nous puissions faire beaucoup plus.

En l'état, nous soutiendrons le renvoi de cette motion au Conseil administratif, afin que nous ayons au moins des éclaircissements sur la politique des EMS et, surtout, sur la prise en charge des personnes âgées qui, actuellement, laisse beaucoup à désirer.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je ferai une petite remarque au préalable, Monsieur le président, que vous transmettez à M^{me} Saez. Elle parlait des assistantes sociales: sachant qu'il y a aussi des messieurs assistants sociaux, je parlerais plutôt de travailleurs sociaux...

Mesdames et Messieurs, à l'origine de cette motion, il y a donc un cas particulier et il est effectivement fort regrettable que la préopinante socialiste, M^{me} Sumi, n'ait pas pu trouver immédiatement l'information qu'elle recherchait. Pourtant, il faut le dire, le dispositif à Genève est assez clair: l'aide à domicile est de compétence cantonale et inclut toutes les informations nécessaires pour orienter les personnes. Même si, comme l'a relevé la préopinante d'A gauche toute! il manque des moyens, il manque aussi surtout de la volonté.

Les CASS sont répartis dans tous les quartiers de la Ville et dans le canton, et ils sont supposés être la porte d'entrée à toutes les demandes, non seulement pour les personnes âgées, mais aussi pour toute la population: les jeunes, les adultes et les aînés. Ils sont supposés donner toutes sortes d'informations quant

à la vie courante et aux besoins qui peuvent surgir, comme dans le cas particulier de cette dame Mathilde. Il est fort regrettable que la préopinante socialiste n'ait pu trouver l'information qu'elle attendait, parce que cette information est à disposition: il suffit de la donner, de donner une orientation, c'est le but même des CASS. D'ailleurs, nous, les travailleurs sociaux, nous le voyons bien: souvent, les personnes sont orientées vers les services sociaux privés. C'est ce qui est arrivé à M^{me} Sumi, qui a finalement pu trouver une réponse adéquate auprès d'une association spécialisée dans l'aide et les conseils aux personnes âgées.

En l'occurrence, que faire de cette motion? Nous l'avons compris, les motionnaires demandent qu'il y ait un minimum d'accueil, ce qui fait défaut. Notre Conseil administratif pourrait, bien qu'on puisse douter qu'il soit entendu, faire remarquer au Conseil d'Etat que les dispositifs actuellement en place ne donnent pas suffisamment d'informations et donc de satisfaction. De son côté, le Conseil administratif pourrait intensifier l'information dans les quartiers, dans le cadre de sa politique de proximité. Par exemple, dernièrement, nous avons reçu un petit dépliant s'adressant aux jeunes familles: on pourrait imaginer un dépliant semblable, peut-être sous un format un peu plus lisible pour nos aînés, qui leur serait distribué. A cet égard, je pense que le Conseil administratif ne manque pas d'idées. Toujours est-il que l'objectif premier de cette motion, c'est de taper sur le clou et de répéter que ce n'est pas nécessairement aux communes ou aux services privés de pallier les déficiences des CASS. Pour notre part, nous la voterons.

M. Simon Brandt (R). Je n'ai pas grand-chose à ajouter après le brillant exposé de M^{me} Sumi. Nous prenons cette motion comme un encouragement à la politique sociale du magistrat Tornare, qui est bonne s'agissant de la prise en charge des personnes âgées, de même qu'à la politique menée par le magistrat radical François Longchamp au niveau cantonal. Nous voterons donc cette motion avec plaisir. Nous remercions le groupe socialiste de l'avoir proposée, et M^{me} Sumi pour son vibrant plaidoyer.

M. Alexis Barbey (L). Pour les libéraux, cette motion part d'une très bonne intention, pleine de générosité. Mais nous avons quelques problèmes avec sa potentielle application. En effet, que devrait-on faire pour mettre en œuvre un tel dispositif et quelles injustices ce système qui se veut si généreux risquerait-il de provoquer?

La première difficulté serait d'évaluer l'effort qu'ont fait les personnes pour rester chez elles, en vue de les favoriser au moment d'entrer dans un EMS. Quelle échelle pourrait-on trouver, quel dénominateur commun, quel *benchmark*, diraient les banques que nous avons tant défendues ce soir? A notre avis, ce serait assez

Motion: prise en charge des aînés lors de l'entrée en EMS

difficile à établir. Puis, quel ordre de priorité donner aux personnes qui s'adressent à un EMS dans le cas que vous décrivez, Mesdames et Messieurs les motionnaires? Ne faudrait-il pas inventer une sorte de *numerus clausus*? Et, si on en inventait un, serait-il légitime? Enfin, que faire avec les personnes désireuses de rester chez elles, mais qui, malgré les efforts déployés, n'arrivent pas à continuer à vivre à domicile, indépendamment de leur désir ou non d'entrer en EMS?

En définitive, les libéraux, non pas pour des questions de fond, mais en raison des problèmes d'application pratique, refuseront cette motion.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 40 oui contre 9 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que, lorsque le moment est venu de solliciter un accueil en établissement médico-social, une prise en charge particulière et prioritaire soit accordée à nos aîné-e-s qui avaient décidé jusqu'alors de rester le plus longtemps possible à la maison;
- que, dans ces circonstances, les demandes du voisinage soient prises en compte au même titre que celles de la famille, au cas où celle-ci démissionne de ses devoirs ou n'existe plus.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation» (M-765)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la mobilité douce doit être favorisée en ville de Genève;
- que l’usage du vélo se généralise;
- qu’une grande quantité de vélos est entreposée de façon sauvage;
- que la place de la Navigation devient un nouveau pôle du quartier des Pâquis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un projet de parc à vélos sur la place de la Navigation.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mesdames et Messieurs, voilà une motion concrète pour un problème concret dans la vie d’une partie des Pâquisards. Si vous avez le plaisir de vous balader sur cette magnifique place de la Navigation, surtout en été, vous verrez une joyeuse anarchie de vélos et autres véhicules à deux roues. Ces véhicules qui blessent les rares et rachitiques arbres, qui abîment et enlaidissent la place et les bâtiments qui l’entourent, ces véhicules enfin qui augmentent le sentiment d’insécurité en matière de mobilité, par leur stationnement anarchique et le désordre engendré. C’est pourquoi, en accord avec une partie de la population des Pâquis, le groupe démocrate-chrétien vous demande de bien vouloir renvoyer cette motion en commission de l’aménagement et de l’environnement, afin de trouver une solution à ce problème concret.

Préconsultation

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Voilà une motion que nous pouvons soutenir en partie, car il est patent qu’il y a des problèmes de parking pour les vélos dans le quartier des Pâquis. En revanche, pour ce qui est de la proposition d’installer un parc à vélos sur la place de la Navigation elle-même, nous nous y opposons. En effet, cette place a déjà fait l’objet de plusieurs aménagements, avec lesquels nous ne sommes d’ailleurs pas tous d’accord. Ainsi, une partie de

¹ Annoncée, 3997.

Motion: parc à vélos à la place de la Navigation

la place accueille des conteneurs, une autre partie accueille les célèbres toilettes. Tout cela encombre l'espace, or une place n'est pas censée être occupée entièrement. C'est pourquoi nous proposons un amendement visant à modifier l'invite de la façon suivante:

Projet d'amendement

«(...) de présenter un projet de parc à vélos *dans les abords immédiats de la place de la Navigation.*»

Cette formulation laisserait tout loisir au Conseil administratif de trouver un endroit où installer ce parc à vélos.

Je voudrais faire une autre remarque. Ce n'est pas seulement à cet endroit des Pâquis qu'il y a des problèmes de parking pour les vélos, mais bien dans tout le quartier, voire sur l'ensemble de la ville de Genève. Néanmoins, nous sommes d'accord de commencer par considérer les problèmes propres à cette place, avant de nous pencher sur d'autres endroits. Raison pour laquelle nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à soutenir la motion et l'amendement que nous avons présenté.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Au premier abord, cette motion suscite effectivement un mouvement de sympathie immédiat, puisque le sujet nous touche de près. En revanche, comme l'a relevé M^{me} Contat Hickel, il n'est pas possible de prévoir un parc à vélos sur cette place de la Navigation, qui vient d'être aménagée à grands frais et plutôt à la satisfaction générale. Il ne faudrait pas non plus encombrer la rue du Léman adjacente, qui est maintenant libérée de la circulation. Le groupe socialiste soutiendra donc l'amendement des Verts, en précisant qu'il conviendra d'étudier en commission une solution à proximité de la place et de la rue piétonne, et non sur ces nouveaux aménagements. Je profite de l'occasion pour rappeler que ce type de problème se pose dans bien d'autres endroits de la ville et pas seulement aux Pâquis et à la place de la Navigation.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical soutiendra l'amendement des Verts, tout en proposant un deuxième amendement à cette motion en vue d'installer un parc pour les deux-roues en général:

Projet d'amendement

«(...) de présenter un projet de parc à deux-roues...»

En effet, il nous semble qu'à la place de la Navigation ainsi qu'à ses abords, comme l'a très justement relevé le motionnaire démocrate-chrétien, ce sont toutes sortes de deux-roues qui encombrant l'espace.

Le groupe radical souhaite défendre cette motion, parce que, ces dernières années, le vélo, tout comme d'autres deux-roues, est devenu un mode de déplacement de plus en plus utilisé. S'agissant du vélo en tout cas, c'est un mode de déplacement à encourager pour les petits trajets quotidiens, notamment dans un contexte urbain, comme on l'a souvent relevé dans cette enceinte.

Les Pâquis sont un quartier urbain, dense, qui a connu toutes sortes de projets d'aménagement et de réaménagement en matière de circulation. La place de la Navigation elle-même en est un exemple typique. Censée permettre aux habitants de bénéficier d'un espace public, d'un lieu de rencontre et d'animations diverses, il nous semble qu'elle ne peut plus remplir parfaitement son rôle, en raison de l'encombrement dont il a été question. Pour toutes ces raisons, nous renverrons la motion doublement amendée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, aussi curieux que cela puisse paraître, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra clairement cette motion ainsi que l'amendement des Verts, en vue de trouver un moyen de garer les vélos non pas sur la place mais aux abords de la place de la Navigation.

Il faut reconnaître qu'aujourd'hui le vélo est un moyen de transport de plus en plus utilisé. Les gens doivent pouvoir stationner de manière intelligente et il est donc nécessaire de créer des emplacements, en l'occurrence dans les environs de la place, à un endroit à définir. Voilà pourquoi nous soutiendrons cette motion.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). S'agissant de l'amendement proposé par le Parti radical, nous nous y opposerons pour la raison suivante. L'objectif de cette motion est quand même de favoriser la mobilité douce. Or, en considérant les deux-roues motorisés, on n'est plus du tout dans la même perspective.

Compte tenu de la densité de population dans ce quartier, compte tenu aussi de la structure des rues, extrêmement étroites, et de la pollution énorme qu'on y mesure, nous pensons que favoriser les places pour les deux-roues motorisés n'est pas une solution. Raison pour laquelle nous sommes au regret d'annoncer que nous refuserons l'amendement du groupe radical.

M. Alexis Barbey (L). Au nom du groupe libéral, j'annonce que nous soumettrons cette motion. Nous accepterons également l'amendement des Verts, proposant que le parc à vélos soit réalisé à proximité de la place et non sur la place, ainsi que l'amendement radical visant à inclure les deux-roues motorisés.

La place de la Navigation est effectivement devenue assez belle, de par son côté extrêmement libre. Personnellement – mais là je n'engage pas mon groupe – je suis un partisan de l'architecture qui a été retenue pour les «ferrazinettes», dont l'esthétique et le côté extrêmement dépouillé me plaisent... (*Exclamations.*) En revanche, ce qui ne me plaît pas du tout, c'est bien le coût de réalisation d'une telle «ferrazINETTE», un coût totalement inadmissible qui ne la rend pas exportable à d'autres endroits. Toujours est-il que, pour ne pas dénaturer cette place, nous recommandons d'installer ce parc à vélos à proximité. Enfin, parce qu'il faut tenir compte des besoins de la population – tout le monde ne peut pas utiliser un vélo – nous accepterons également l'amendement radical.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, mon collègue Pagani m'a chargé de vous transmettre la position du Conseil administratif sur cette motion. Le texte initial n'aurait pas recueilli l'approbation du Conseil administratif, pour la raison que la plupart des intervenants ont exprimée. En effet, si le Conseil administratif et votre Conseil municipal engagent des crédits pour réhabiliter des places, pour permettre une réappropriation par les habitants de ces espaces de rencontre, ce n'est pas pour les remplir ensuite d'objets hétéroclites, qu'ils plaisent ou non à certains conseillers municipaux, dont des parkings à vélos.

D'ailleurs, vous serez prochainement saisis d'une proposition extrêmement intéressante pour la place Longemalle, qui prévoit précisément un dégagement, une visibilité ainsi qu'une réappropriation de la place pour différents types d'activités. Cette proposition proscriit la présence de vélos, mais nous réfléchissons à un déploiement de places pour deux-roues dans les rues avoisinantes, avec des épingles à vélos.

Raison pour laquelle j'imagine – même si je ne l'ai pas consulté sur ce point – que mon collègue ne verra pas d'inconvénient à envisager, conformément à l'amendement des Verts, un dispositif de parage aux abords de la place de la Navigation et non sur la place elle-même.

Je tiens à dire ici, et cela me concerne plus directement, que la Ville développe en ce moment même – avec le soutien de Pro Vélo Genève, notre partenaire sur ce dossier – un programme qui devrait démarrer cet automne, en vue de lutter contre le parage sauvage des vélos, à la faveur de places proposées en contrepartie. En effet, dans des quartiers tels que les Pâquis ou Saint-Gervais, où les rues et

les trottoirs sont étroits, le parcage sauvage des vélos, accrochés à des gouttières, peut représenter un réel problème de sécurité pour des poussettes, des personnes handicapées ou d'autres. Raison pour laquelle nous ne saurions trop vous encourager à renvoyer cette motion amendée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Contat Hickel est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler est refusé par 37 non contre 29 oui.

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés sans opposition (65 oui et 1 abstention).

9. Motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Gilles Garazi, Gérard Deshusses et Christian Zaugg: «Politique de stationnement en ville de Genève: assez de mots, des actes!» (M-766)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'une bonne gestion du stationnement est le corollaire nécessaire à une politique efficace de la mobilité;
- que de nouveaux parkings et places de parc se créent ou sont à l'étude sans qu'il en soit démontré la nécessité;
- que les places de stationnement doivent en priorité être réservées aux habitants;
- qu'il existe un risque important que des places de parc privées destinées aux seuls habitants soient détournées de leur usage initial et relouées à des pendulaires, y compris dans le cas des immeubles appartenant à la Ville de Genève;
- que plus de 30% des ménages habitant en ville de Genève ne possèdent pas de voiture;

¹ Annoncée, 3997.

Motion: politique du stationnement en ville de Genève

- que, selon l'estimation du Canton, le trafic dans l'agglomération pourrait augmenter de 43% d'ici à 2020;
- que, selon les mêmes sources, près de 64% des automobilistes possèdent un stationnement privé aux abords de leur travail et que 63% d'entre eux ne paient pas leur place de stationnement;
- que, si la Ville de Genève n'a que peu de compétences en matière de circulation, elle est néanmoins propriétaire des voiries;
- que les valeurs limites de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont largement dépassées en ville de Genève, notamment celles liées aux oxydes d'azote, aux particules fines et à l'ozone en été;
- que de nombreux axes sont soumis au bruit routier atteignant ou dépassant non seulement les valeurs de planification, mais également les valeurs d'alarme de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit;
- que, en tant que propriétaire de voiries, la Ville de Genève est tenue d'assainir la situation et doit en assumer les coûts;
- que, pour être efficaces, les mesures prises doivent dessiner une politique globale cohérente en matière de mobilité, et donc ne pas se limiter aux axes dépassant les valeurs d'alarme, et ce afin d'éviter le déplacement géographique des situations préoccupantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir rapidement un état des lieux des places de parc existantes et à l'étude, ventilé par quartier et par type de place de stationnement, comprenant en particulier le nombre de places sur le domaine public, les places dans les parkings ouverts au public et les places privées;
- lui communiquer les objectifs chiffrés de la Ville de Genève en matière de mobilité et de stationnement;
- lui fournir un rapport qui, premièrement, compare la disponibilité et le prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse et, deuxièmement, évalue une adaptation du nombre de places et du coût du stationnement allant dans le sens respectivement d'une diminution et d'une augmentation;
- adopter un contrôle rigoureux de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville;
- prendre contact avec l'Office cantonal de la mobilité et la Fondation des parkings afin de définir ensemble des mesures à prendre ainsi que l'échéancier correspondant, pour:
 - transformer, à chaque modification de la voirie, les places de parc blanches en places de parc bleues (système macaron),

- évaluer ensemble la possibilité de disposer de places exclusivement réservées aux habitants en possession de macarons ad hoc,
- modifier – dans le sens de la réduction – le taux de place par logement prévu dans les plans localisés de quartier.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Mesdames et Messieurs, vous l'aurez constaté, cette motion est un peu une motion omnibus: il y a beaucoup de choses à l'intérieur et pourtant elle parle d'un seul et même objet, à savoir la politique de stationnement en ville de Genève. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de parler de stationnement. C'est un sujet qui suscite énormément de diatribes de part et d'autre de cette enceinte et, plutôt que de poursuivre dans des débats souvent stériles, parce que non fondés sur des arguments objectifs, nous pensons, nous les Verts, qu'il est important de pouvoir nous baser sur un certain nombre de constats et de demander au Conseil administratif de nous dresser un tableau de la situation.

J'aimerais ici rappeler quelques éléments. Tout d'abord, en ville de Genève, les valeurs d'alarme en ce qui concerne le bruit et la pollution de l'air sont régulièrement dépassées. Nous sommes donc en train d'enfreindre la réglementation fédérale, nous ne respectons pas les normes. Or la Ville va être tôt ou tard amenée à payer, et très cher, ces infractions aux ordonnances fédérales. Nous avons d'ailleurs, à l'occasion d'un autre débat tout à l'heure, parlé de l'échéance de 2018, date au-delà de laquelle la Ville, en tant que propriétaire des voiries, devra payer pour ces valeurs dépassées.

Je ferai un autre constat, basé sur les estimations cantonales, qui est l'augmentation entre 30 et 43% du trafic d'agglomération d'ici à 2020. C'est dire qu'il sera très difficile de pouvoir concilier à la fois l'augmentation du trafic et le respect des normes dont je viens de parler.

Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris: la motion présentée a plusieurs objectifs, dont un objectif que je qualifierai de pédagogique, ceci sans paternalisme aucun. En fait, il s'agit de faire en sorte qu'à un moment donné, dans cette enceinte, nous puissions parler des mêmes choses au même moment, en ayant recours aux mêmes références. Nous avons entendu parler, session après session, de quartiers comme les Eaux-Vives, où il manquerait des places de parc, d'une parcelle où nous construisons du logement et où le ratio des places de stationnement nous paraît, à nous les Verts, nettement trop élevé. En même temps, nous avons l'occasion de rencontrer les gens qui s'occupent de la politique du stationnement à Serono et qui nous annoncent qu'ils ont adopté un ratio de 0,25% place par personne qui y travaille, c'est-à-dire quatre fois moins que le ratio habituel dans d'autres entreprises. Tous ces éléments, on les entend, on les accumule, on

Motion: politique du stationnement en ville de Genève

les garde en tête, et il nous paraît maintenant important de demander au Conseil administratif de consolider toute cette information.

Le deuxième objectif est un objectif de santé publique, sur lequel je ne reviendrai pas longuement. Vous savez tous que, lorsqu'il n'y a pas de vent, lorsqu'il fait très chaud, on a les yeux qui piquent, on respire très mal... Les personnes âgées ou asthmatiques ont d'énormes difficultés... Encore une fois, il faut désigner la politique de la mobilité et en particulier le trafic automobile comme étant le principal responsable de cet état de fait.

Enfin, il y a également un objectif économique. Arriver à une politique du stationnement intelligente et quelque peu maîtrisée permettra, à terme, de réduire considérablement le trafic et les valeurs d'émissions auxquelles je faisais allusion tout à l'heure.

Pour ce faire, quels moyens proposons-nous? Le moyen principal est de faire un état des lieux de ce qui existe. En 2004, le Canton a produit un rapport sur l'état du stationnement en ville de Genève et nous savons qu'il fait une autre étude sur le même sujet. Alors, ayons recours à ces travaux. En l'occurrence, il s'agit d'évaluer les places de parc disponibles sur le domaine public et dans les parkings ouverts au public, ainsi que les places privées. Nous sommes bien conscients qu'évaluer le nombre de places privées sur le territoire de la Ville de Genève est une gageure, mais nous estimons néanmoins qu'il faut entamer le processus.

Ensuite, il s'agira pour le Conseil administratif de nous fixer des objectifs chiffrés en ce qui concerne la politique de la mobilité. Puis, il faudra également évaluer les disponibilités et faire une comparaison avec les autres villes de Suisse dans lesquelles une politique de mobilité intelligente a été menée, de comparer ce qui est comparable, avec différentes approches de la mobilité. Car la politique de stationnement seule ne peut pas répondre complètement aux besoins de réduction de trafic. Il faut l'accompagner d'autres mesures telles que, par exemple, des transports publics efficaces.

Nous proposons également dans cette motion de procéder à un contrôle rigoureux des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville, et pour cause! Nous avons en effet eu l'occasion d'entendre à de nombreuses reprises des habitants de ces immeubles nous dire qu'un certain nombre de places étaient louées à des pendulaires. La question d'exercer désormais un contrôle strict, au moins sur les immeubles propriété de la Ville, se pose bel et bien.

Enfin, plutôt que de travailler seul dans son coin, nous encourageons le Conseil administratif, comme il le fait déjà, à prendre contact avec le Canton, notamment avec l'Office cantonal de la mobilité, ainsi qu'avec la Fondation des parkings pour évaluer les mesures à prendre. En l'occurrence, nous proposons

plus particulièrement de transformer peu à peu toutes les places blanches en ville de Genève en places bleues avec macaron, de sorte que les places de stationnement soient bel et bien à disposition des habitants de Genève et non des pendulaires, et ainsi d'agir en amont pour réduire le trafic. Notre dernière proposition est de diminuer, dans le cadre des plans localisés de quartier, le ratio des places de parc par logement.

Voilà, j'ai été un peu longue, mais je pense qu'une problématique aussi importante que celle du stationnement méritait d'être présentée de manière complète. Je vous encourage toutes et tous à soutenir cette motion.

Préconsultation

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). A priori, cette motion est l'exemple type de la motion «antibagnole», mais, à la lire de plus près, on constate qu'elle énumère un certain nombre de constats et de problèmes à résoudre.

Dans les considérants, les motionnaires se réfèrent à plusieurs reprises à une politique efficace de la mobilité, ou à une politique globale cohérente en matière de mobilité. Or la motion ne propose en fait qu'une seule solution, qui est de «tuer la bagnole» en limitant drastiquement la possibilité de maintenir le stationnement existant. En l'occurrence, ce que l'on peut notamment reprocher à cette motion, c'est qu'elle fait fi de la volonté que les Genevois ont exprimée par rapport au libre choix des modes de transport. Ainsi, la motion ne parle pas du tout de l'encouragement au report modal et des transports collectifs, pas plus que de la mobilité douce et de l'encouragement de cette dernière.

La question que l'on peut donc se poser, c'est celle du but de cette motion. On parle de gestion du stationnement des habitants, de contrôler l'usage des places, d'en limiter le nombre: veut-on de cette manière limiter la circulation en provenance de la ville ou à destination de la ville, limiter les trajets pour motifs liés au travail? En n'utilisant que le moyen du stationnement, on met à notre sens la charrue avant les bœufs, si aucune alternative valable n'est proposée en parallèle.

Le groupe radical est tout à fait disposé à recevoir des éléments factuels s'agissant de la circulation, afin de permettre une argumentation raisonnée. Il est donc favorable à l'obtention d'un état des lieux, d'objectifs chiffrés et des rapports qui sont demandés par les différentes invites. Mais la motion telle qu'elle est présentée ne peut pas, à notre sens, être acceptée sans certaines modifications.

Ainsi, nous proposons notamment un amendement visant à supprimer la fin de la troisième invite, dont la teneur serait la suivante:

Projet d'amendement

«– lui fournir un rapport qui compare la disponibilité et le prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse;»

Nous souhaitons également supprimer la notion de contrôle à la quatrième invite, qui deviendrait:

Projet d'amendement

«lui fournir un état des lieux de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville;»

Quant à la cinquième invite, nous souhaitons la supprimer:

Projet d'amendement

Suppression de la cinquième invite.

Ces différentes modifications sont présentées par l'ensemble de l'Entente. Nous pensons que, grâce à des éléments d'ordre factuels, le Conseil administratif pourra proposer une politique applicable, mais une politique qui distingue le domaine public du domaine privé, qui tienne compte des différents intérêts en présence – ceux des habitants, des commerçants et des autres usagers de la ville tels que les touristes – et qui soit surtout modulable dans le temps, en fonction de l'évolution des différents critères considérés.

Enfin, le groupe radical rappelle un point important, à savoir que l'échelle d'intervention efficace en matière de circulation reste, malgré tout, le canton.

Le président. Il n'y a plus d'intervenant. Nous passons au vote des amendements.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler à la troisième invite est refusé par 35 non contre 29 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler à la quatrième invite est refusé par 36 non contre 29 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler visant la suppression de la cinquième invite est refusé par 36 non contre 29 oui.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 44 oui contre 21 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui fournir rapidement un état des lieux des places de parc existantes et à l'étude, ventilé par quartier et par type de place de stationnement, comprenant en particulier le nombre de places sur le domaine public, les places dans les parkings ouverts au public et les places privées;
- lui communiquer les objectifs chiffrés de la Ville de Genève en matière de mobilité et de stationnement;
- lui fournir un rapport qui, premièrement, compare la disponibilité et le prix de stationnement pour les usagers à Genève et dans d'autres villes de Suisse et, deuxièmement, évalue une adaptation du nombre de places et du coût du stationnement allant dans le sens respectivement d'une diminution et d'une augmentation;
- adopter un contrôle rigoureux de l'utilisation des places de parc dans les immeubles propriété de la Ville;
- prendre contact avec l'Office cantonal de la mobilité et la Fondation des parkings afin de définir ensemble des mesures à prendre ainsi que l'échéancier correspondant, pour:
 - transformer, à chaque modification de la voirie, les places de parc blanches en places de parc bleues (système macaron),
 - évaluer ensemble la possibilité de disposer de places exclusivement réservées aux habitants en possession de macarons ad hoc,
 - modifier – dans le sens de la réduction – le taux de place par logement prévu dans les plans localisés de quartier.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu trois nouvelles motions... Je crois qu'en matière de sujets dévils elles se font sérieusement concurrence...

Il s'agit d'une motion de *M^{mes} Salika Wenger, Catherine Gaillard, Vera Figuerk, MM. Gérard Deshusses, Gilles Garazi et M^{me} Nathalie Fontanet*: «Pour une bonne présentation des conseillers municipaux: des séances de maquillage avant les sessions»; d'une motion de *M^{mes} Nathalie Fontanet, Maria Pérez, Catherine Gaillard, Marie Chappuis, Virginie Jordan et Catherine Buchet-Harder*: «Plus de blondes au Conseil municipal pour lutter contre leur discrimination»; enfin, d'une motion de *M. Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Salika Wenger, Maria Pérez, MM. Gérard Deshusses, Gilles Garazi, M^{me} Marie Chappuis, M. Alexis Barbey, M^{mes} Patricia Richard et Catherine Buchet-Harder*: «Pour l'installation d'un baby-foot à la buvette du Conseil municipal». (*Applaudissements et exclamations.*)

On me souffle que ces objets sont des poissons d'avril, mais nous ne sommes pas le 1^{er} avril... J'ose espérer que ces motions sont une farce... Oui, on me confirme que c'est bien le cas! Nous considérons donc qu'elles sont immédiatement retirées.

11. Interpellations.

Le président. Plus sérieusement, j'annonce l'interpellation I-173 de *M. Simon Brandt*: «Patricien Mugny: *de gustibus et coloribus, non disputandum?*».

12. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite de bonnes fêtes de Pâques, et à tout bientôt!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4874
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4874
3. Motion du 28 novembre 2007 de MM. Alpha Dramé, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Philippe Cottet, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, M ^{mes} Anne Moratti Jung, Claudia Heberlein Simonett, Sarah Klopmann, Marguerite Contat Hickel, Sophie de Weck Haddad, Frédérique Perler-Isaaz, Anne Pictet et Sandrine Burger: «Agenda 21: pour une politique publique ambitieuse, quantifiable et mesurable» (M-754)	4874
4.a) Motion du 8 décembre 2007 de MM. Grégoire Carasso et Gérard Deshusses: «Pourquoi abandonner la bonne idée de la motion M-728: Genève, place financière active?» (M-758)	4885
4.b) Motion du 21 janvier 2008 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean Sanchez, M ^{mes} Nathalie Fontanet, Fabienne Aubry Conne et Danièle Magnin: «Genève, place financière vraiment active» (M-762)	4886
5. Motion du 15 janvier 2008 de M ^{me} Nathalie Fontanet, MM. Alexis Barbey, Simon Brandt et Jean-Charles Lathion: «Artamis, plus jamais ça!» (M-761)	4900
6. Motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Florence Kraft-Babel, Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Laetitia Guinand, Danièle Magnin, MM. Jean Sanchez, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Georges Queloz et Alexandre Chevalier: «Pour que la Ville respecte les accords sur le logement!» (M-763)	4905
7. Motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Jean-Louis Fazio, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Christophe Buemi et Grégoire Carasso: «Pour Mathilde» (4 ^e âge, EMS, services sociaux et voisinage) (M-764)	4909

8. Motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M ^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation» (M-765).	4916
9. Motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Marguerite Contat Hickel, Nicole Valiquer Grecuccio, Salika Wenger, MM. Gilles Garazi, Gérard Deshusses et Christian Zaugg: «Politique de stationnement en ville de Genève: assez de mots, des actes!» (M-766)	4920
10. Propositions des conseillers municipaux	4926
11. Interpellations	4927
12. Questions écrites	4927

La mémorialiste:
Marguerite Conus